



CONSEIL GENERAL DES ALPES MARITIMES

**ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE
DU 23 JUIN 2011**

PROCES-VERBAL

Etaient présents : M. ALBIN – Pr ASSO – M. AZINHEIRINHA – Me BALARELLO – Mme BANDECCHI – M. BAUDIN – Me BECK – Pr BENCHIMOL – MM. BLANCHI – CALZA – CIAIS – CIOTTI – COLOMAS – Me CONCAS – MM. DAMIANI – DELIA – Mme ESTROSI-SASSONE – M. GINESY – Mme GIUDICELLI – MM. GUEGUEN – GUMIEL – ICART – KANDEL – LEROY – MANFREDI – MASCARELLI – MOTTARD – Mme MURRIS – Dr REVEL – MM. ROSSI – ROUX – Mme SATTONNET – MM. SPINELLI – TABAROT – TAMBAY – THAON – TUJAGUE – VELAY – VEROLA – VIAUD – VICTOR.

Etaient excusés : MM. BETTATI (pouvoir à M. KANDEL) – CESARI (pouvoir à Me BECK) – Dr FRERE (pouvoir à M. THAON) – Mme GOURDON (pouvoir à M. MOTTARD) – MM. LISNARD (pouvoir à M. MASCARELLI) – LORENZI (pouvoir au Dr REVEL) – LUCA – MARY (pouvoir à Mme GIUDICELLI) – Dr MORANI (pouvoir à M. GINESY) – MM. PAUGET (pouvoir au Dr ROUX) – VINCIGUERRA (pouvoir à Me CONCAS).

L'an deux mille onze le 23 juin, le conseil général s'est réuni dans la salle habituelle des délibérations, pour la tenue de sa réunion.

La séance est ouverte à 16 heures 15 sous la présidence de M. Eric CIOTTI, Président du conseil général.

M. Le Président.- Nous allons ouvrir notre séance. Je voudrais m'excuser pour le léger décalage horaire auquel je vous ai contraints, mais j'ai accompagné ce matin et à sa demande le Président de la République dans les Yvelines, puisqu'il venait dresser un bilan sur la loi contre l'absentéisme scolaire que j'ai eu l'honneur de porter devant le Parlement. J'ai préféré que l'on tienne cette séance la même journée. Merci à ceux qui ont bien compris cette démarche.

Je vais tout de suite passer la parole à Caroline MURRIS, désignée préalablement secrétaire de séance, pour procéder à l'appel des membres du Conseil Général.

Mme Caroline MURRIS procède à l'appel des membres du conseil général.

Mme MURRIS.- Le quorum est atteint M. le Président.

M. Le Président.- Je vous remercie. Mes chers collègues, l'ordre du jour appelle en premier lieu l'examen du compte administratif. Je passe tout de suite la parole au rapporteur général du budget, Benoît KANDEL, pour le présenter.

1. COMPTE ADMINISTRATIF 2010 ET AFFECTATION DU RÉSULTAT

M. KANDEL.- Merci M. le Président. Mes chers collègues, je vais vous faire cette présentation de façon synthétique. Le compte administratif 2010 présente, après reprise du résultat 2009, un excédent de clôture de 25,9 M€. Il est ainsi arrêté :

- dépenses de fonctionnement hors dette : 955,5 M€ ;
- recettes de fonctionnement : 1,129 Md€ ;
- dépenses d'investissement hors dette : 254,7 M€ ;
- recettes d'investissement : 163,7 M€ ;
- annuité de la dette, capital et intérêts : 79,5 M€.

Les recettes s'élèvent à 1,292 Md€. Les recettes de fonctionnement sont en augmentation de 6,2 % par rapport à 2009, le Département ayant enregistré une remontée progressive des droits de mutation de 35 %. Au titre de ces droits de mutation, le montant encaissé en 2010 s'élève à 289,7 M€, contre 294,3 M€ en 2009. En matière de fiscalité directe, l'année 2010 a constitué une année charnière. La taxe professionnelle ayant été remplacée par une compensation relai versée par l'Etat à hauteur de 118,1 M€ auquel s'ajoute le produit des contributions directes de 307,7 M€.

Au total, c'est donc un montant global de 425,8 M€ qui a été perçu par notre collectivité.

En section d'investissement, les emprunts ont été mobilisés à hauteur de 103,9 M€. Ils sont en nette diminution par rapport à 2009 et 2008, respectivement de 234 M€ et 230 M€. Notre ratio de désendettement est donc ramené à 7 années au 31 décembre 2010, niveau que nous connaissions avant la crise économique.

Les dépenses s'élevèrent quant à elles à 1,289 Md€. Depuis 2004, la priorité a été donnée à l'investissement, afin de réaliser les grands programmes d'équipement nécessaires à notre département. Sur la période 2004 – 2010, nos investissements ont représenté 2,438 Md€. Ce niveau exceptionnel d'investissement a été maintenu en 2009 par l'exécution du plan de relance destiné à soutenir l'économie locale. Ces étapes ayant été franchies, nous sommes revenus en 2010 à un niveau d'investissement comparable à celui des autres départements de même niveau démographique, à savoir 254,7 M€ hors dette.

La rationalisation des dépenses liée au fonctionnement de l'administration départementale a permis de maintenir les dépenses de fonctionnement hors dette au même niveau qu'en 2009, à savoir 955 M€. Deux points sont à souligner : la maîtrise de la masse salariale, qui s'est traduite par une diminution de 2,5 M€ par rapport à l'année dernière ; les dépenses d'action sociale, domaine d'intervention prioritaire de notre collectivité, sont quant à elles en progression de 2,9 % par rapport à 2009 et représentent 492,6 M€.

Je ne m'étendrai pas sur les détails des actions menées dans le cadre de nos missions obligatoires et facultatives. Elles ont été largement présentées en Commission des Finances par notre collègue Colette GIUDICELLI. Je souhaite simplement rappeler que la stabilisation de nos dépenses de fonctionnement concourt au rétablissement de nos marges de manœuvre. Ceci est un élément essentiel de la politique budgétaire du Département, ce qu'a d'ailleurs acté la Chambre Régionale des Comptes dans son rapport d'analyse sur le Département face à la crise économique, qui sera présenté à l'occasion du rapport n° 7.

Je vous propose d'adopter ce compte administratif pour 2010, de prendre acte des résultats de clôture (déficit cumulé de la section d'investissement 41 399 662,81 € ; résultat cumulé de la section de fonctionnement : 67 319 169,22 €), d'affecter l'excédent cumulé de fonctionnement en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, et le solde, à savoir 25 919 506,41 €, en recettes de fonctionnement. Voilà M. le Président pour ce premier rapport.

M. Le Président.- Merci beaucoup. Qui souhaite intervenir ? M. TUJAGUE.

M. TUJAGUE.- Merci. Nous serons un peu moins optimistes que notre collègue M. KANDEL.

Les chiffres du compte administratif 2010, qu'il s'agisse des dépenses de fonctionnement et d'investissement ou des taux de réalisation du budget, notamment en investissement (80 % en 2010, contre 92 % en 2009 et 95 % en 2008), concrétisent un nouveau recul important des interventions du conseil général. Recul dû, à la fois, aux conséquences de la politique gouvernementale de diminution générale des ressources des collectivités et de non compensation financière des transferts de compétences de l'Etat, et à votre choix d'accompagner cette politique, quand ce n'est pas de la devancer.

C'est ainsi qu'en matière de recettes fiscales, 2010 est marqué par une augmentation de 6 M€ des impôts sur les ménages (de 301 à 307 M€) qui se verront offrir moins de services

tandis que, du fait de la suppression de la TP, les entreprises ont bénéficié en 2010 d'un cadeau royal de 118 M€ compensés par un prélèvement sur le budget de l'Etat, c'est-à-dire pour l'essentiel par les contribuables.

Et 2010 n'était en la matière qu'une année de transition. La tendance à la baisse de nos ressources ne fera, à l'avenir, que s'aggraver et ce d'autant qu'elle est encore accentuée par la non compensation des transferts sur lesquels nous ne cessons de vous alerter. C'est ainsi qu'il manque en 2010, 6,7 M€ de recettes de TIPP pour couvrir les 102 M d'allocations RSA/RMI. Une observation qui vaut tout autant pour le handicap.

Cette situation est pour partie responsable de la nouvelle diminution très inquiétante des investissements dont vous nous disiez pourtant et à juste titre qu'ils sont un des moteurs essentiels de l'économie et de l'emploi au niveau départemental. 3 655 M de moins entre 2008 et 2009. Une diminution de 15 % suivie d'une chute vertigineuse de 71 M (près de 35 %) entre 2009 et 2010. Le recul est considérable. Il affecte pratiquement tous les domaines d'investissement, et de manière toute particulière deux secteurs de compétence essentiels : l'enseignement avec 38,5 M€, et les infrastructures et réseaux départementaux avec moins 34,7 M€, sur les 2 ans.

Ainsi que le pointe la partie du rapport de la Chambre Régionale des Comptes relative au transfert des routes nationales, une telle politique ne permet plus à notre assemblée de répondre aux besoins, mais elle a également un effet négatif sur l'emploi et sur la santé des entreprises qui se trouvent aujourd'hui avec certes, moins de taxes à payer, mais surtout beaucoup moins de commandes publiques à honorer, et donc beaucoup moins de perspectives d'activités pour 2011 et pour les exercices suivants.

Ces quelques motifs, et il y en aurait d'autres, nous conduiront à voter contre ce compte administratif.

M. Le Président.- Merci M. TUJAGUE. M. MOTTARD.

M. MOTTARD.- Merci M. le Président. Le premier indicateur du compte administratif est le taux d'exécution des opérations réelles. Il traduit la bonne réalisation du budget voté au préalable. C'est un indicateur, à la fois du réalisme du document initial et de l'efficacité de la politique d'exécution.

Force est de constater que ce taux est en recul considérable en ce qui concerne les investissements. Les recettes réelles d'investissement ont été exécutées à 77,32 % contre 85,28 % en 2009 et 95,8 % en 2008. Cela signifie tout simplement que 75,3 M€ n'ont pas été réalisés par rapport aux prévisions budgétaires 2010.

Ces chiffres ne sont pas anecdotiques, ils synthétisent une tendance lourde, celle qui conduit notre collectivité à être de plus en plus asphyxiée par les transferts de compétences relevant de l'acte II de la décentralisation dans un contexte où la fameuse règle de la compensation à l'euro près se révèle être un leurre. Un exemple : les routes transférées, et il aura fallu le rapport de la CRC pour savoir que vos services chiffreraient au 31 décembre 2009

à 4 115 083 les titres de recettes impayés par l'Etat depuis 2007.

A ce titre, un autre chiffre est particulièrement significatif. C'est celui du pourcentage des dépenses de fonctionnement, en constante augmentation du fait des compétences nouvelles par rapport aux dépenses d'investissement. Il était de 64,5 % en 2007, de 70,2 % en 2008, de 72,1 % en 2009 et de 85,4 % en 2010, ce qui constitue un bond de 21 % en 4 ans. En chiffrage absolu et non plus relatif, les dépenses d'investissement chutent de 31 % entre 2009 et 2010 soit moins 114,4 M€ d'une année sur l'autre. Or, comme vous le soulignez à la page 3 du rapport de présentation, on assiste en 2010 à une reprise des recettes liées aux droits de mutation. Représentant encore 324 M€ en 2008, ceux-ci s'étaient écroulés à 214 M€ en 2009, avant de remonter la pente de plus de la moitié avec 289 M en 2010.

Or, comme le rappelle le rapport de la Chambre Régionale des Comptes, la décélération brutale des recettes liées aux droits de mutation avait été compensée par un effort des familles qui avaient subi une forte augmentation des fiscalités locales. Du coup, on serait en droit d'attendre un geste qui tiendrait compte de cette embellie en desserrant quelque peu la pression fiscale. Mais il y a fort à parier que ce geste, pourtant normal, sera impossible car le rouleau compresseur de l'acte II de la décentralisation vous laisse peu de marge.

Ainsi, le RSA est en forte augmentation cette année encore, passant de 105,98 M€ en 2009 à 119,3 M€ en 2010, alors même que les recettes de compensation versées par l'Etat restent scotchées 75,7 M€. Cette augmentation de 12,6 % est donc assumée pour l'essentiel par notre collectivité.

Or, la persistance de la crise sociale dans notre pays et les fortes tensions sur le marché de l'emploi peuvent laisser supposer qu'après une augmentation de 16 % en 2009 et de 3,5 % en 2010, le nombre d'allocataires va encore croître.

On peut d'ailleurs faire à peu près le même constat avec l'APA : 118,23 M en 2010 contre 117,5 en 2009, même si ponctuellement l'augmentation est relativement faible cette année. N'oublions pas non plus la PCH qui passe de 18,3 M à 22,44 M.

Du coup, face à cette machine infernale, vous êtes obligé d'avoir recours à l'emprunt, et le poids de la dette est pratiquement le double de celui des années 2005 - 2007. D'ailleurs, en 2009, avec 877,7 € par habitant pour l'encours de la dette, les Alpes-Maritimes étaient loin en tête des départements de plus d'un million d'habitants dont la moyenne était de 421,74 €. Votre compte administratif 2010 affiche aujourd'hui 885 € de dette par habitant.

Vous êtes surtout obligé de réduire la voilure des politiques pourtant socialement indispensables à notre population. En effet, si la réduction du budget de la politique des moyens généraux sur laquelle vous communiquez beaucoup est réelle (26,5 M en 2010 contre 29,2 M en 2009), son impact reste marginal sur notre budget, même si, psychologiquement, elle est indispensable dans un contexte de crise. En revanche, la politique Education passe de 81 à 55,5 M, soit une diminution de plus d'un tiers. Et elle était encore de 93,5 M en 2008. Pourtant, nous sommes là dans le noyau dur de nos compétences et le manque de moyens

commence à se ressentir très fortement sur le terrain. C'est ce que je constate régulièrement, par exemple, au collège Vernier.

La politique du logement – dont on sait à quel point elle est nécessaire dans notre département pour les familles les plus modestes et les classes moyennes – se réduit comme peau de chagrin en passant de 35,1 M en 2009 et 24,1 M en 2010 soit – 27 % (moins de 2 % du budget). La politique culturelle passe de 18,4 M à 16,5 M. Elle est également en forte diminution. Nous nous en rendons compte là aussi sur le terrain, puisque de nombreuses associations et de nombreux acteurs se plaignent de diminutions, voire de suppressions de subventions. C'est un fait à noter également. Notons aussi au passage, que le Plan jeunes, voté avec beaucoup d'apparat dans les années fastes, n'était déjà plus que l'ombre de lui-même au BP 2010 où il n'était réalisé qu'à hauteur de 27 %.

Le budget des ressources humaines est lui aussi en recul : 202 M en 2009, 199,6 M en 2010. Vous semblez revendiquer cette baisse. Pour ma part, je ne suis pas sûr qu'il faille s'en féliciter. A un moment où les compétences et les responsabilités du département sont de plus en plus nombreuses, la perte de plusieurs dizaines de fonctionnaires chaque année ne peut que réduire l'efficacité des politiques.

En réalité, ce compte administratif est la traduction comptable de l'insatisfaction que nous rencontrons de plus en plus fréquemment sur le terrain, aussi bien du côté des fonctionnaires qui n'ont plus toujours les moyens d'accomplir leurs missions dans de bonnes conditions que des usagers de moins en moins satisfaits des services rendus.

Vous êtes coincé par l'Etat. En transférant de nombreuses compétences sans compenser correctement, celui-ci oblige les collectivités à gérer a minima prestations sociales et services publics. En étant un peu trivial, on pourrait dire que l'Etat laisse faire le sale boulot aux collectivités locales. Sans oublier qu'en plus la réforme fiscale nous enlève à peu près toute marge de manœuvre pour assumer éventuellement une politique innovante. De ce point de vue, le compte administratif 2010 est historique : la part de la fiscalité directe passe en effet de 40,98 % à 28,68 %. On en a donc fini avec l'autonomie fiscale.

D'ordinaire, la session de juin combine le compte administratif et la première décision modificative du budget primitif qui a, entre autres pour vocation la reprise du résultat de l'exercice antérieur. Vous avez prévu de reporter la DM1 à l'automne mais on sait déjà que le résultat de l'année 2010 qui s'élève à 25,9 M€, après couverture du déficit d'investissement, sera absorbé à hauteur de 21,3 M€ par le nouveau prélèvement sur les droits de mutation. C'est clair, nos marges de manœuvre n'existent plus.

Puisque tout cela n'a pas interpellé le parlementaire en vue de la majorité que vous êtes, cela devrait au moins interpellier le chef de l'exécutif. Puisque la mode est à l'indignation et aux indignés, je vous suggère de réunir vos collègues des autres départements, je pense particulièrement à la Saône-et-Loire, et de vous rendre sur la place Beauvau en face du Ministère de l'Intérieur pour planter la tente des indignés de la décentralisation. Car si on continue sur cette voie, on peut dire sans grand risque que le compte administratif 2011 sera

encore pire et que, petit à petit, notre collectivité ne sera plus qu'un guichet chargé de gérer la pénurie. Comme je suis persuadé que cette perspective ne vous emballe pas, faites comme nous, stoppez cette dérive mortifère pour la décentralisation et ne votez pas ce CA 2010.

Merci.

M. Le Président.- Merci à M. KANDEL de nous avoir présenté le compte administratif qui constitue une photographie de notre exécution budgétaire sur l'année 2010. Cette année 2010 était une année importante, puisqu'elle a succédé à l'épouvantable année 2009 à laquelle nous avons été confrontés. Nous avons parfois tendance à l'oublier, et beaucoup de nos concitoyens ne le mesurent peut-être pas, mais à partir de septembre 2008, le monde a traversé la pire crise économique de son histoire depuis 1929.

Aujourd'hui, ce qui se passe encore en Grèce, au Portugal, en Irlande, peut-être demain en Espagne, aux Etats-Unis, démontre la gravité de ce séisme financier et budgétaire qui aurait pu ruiner des institutions financières, des Etats, mais aussi l'ensemble de nos concitoyens. Ce qui était en jeu à l'époque, c'était de savoir si les épargnants français auraient encore la capacité de récupérer leurs avoirs financiers sur leurs comptes bancaires. On a peut-être tendance à l'ignorer, mais si le Président de la République n'avait pas fait les choix qu'il a faits et pris le leadership de cette régulation internationale, nous en serions peut-être là. C'est ce préalable que je veux rappeler. Nous avons subi au cours de cette année 2009 une situation très lourde au plan économique, avec de fortes conséquences sociales, en matière d'emploi et de chômage, mais également au niveau des recettes du conseil général.

L'année 2009 s'est ainsi traduite par un étau qui s'est resserré sur le budget de beaucoup d'institutions publiques, et en particulier du conseil général, avec une augmentation de nos dépenses consécutive à la crise, dont une augmentation très forte versée aux titulaires du RSA, et parallèlement une diminution de nos recettes liée à l'effondrement de nos droits de mutation. En même temps, au cours de cette année, la majorité – puisque vous ne nous avez pas suivis et que les collectivités que vous dirigez, notamment la Région, n'ont pas fait ce choix, ce que je déplore et regrette – a fait le choix d'une mobilisation pour l'investissement et le soutien à l'activité économique du département des Alpes-Maritimes, grâce au Gouvernement. Vous avez l'habitude de décrier ce Gouvernement, mais je suis sûr que dans quelques années vous en louerez l'efficacité. Nous mesurons chaque jour que deux pays sont sortis mieux et plus vite de la crise : la France et l'Allemagne. Nous constatons chaque jour un peu plus que le réalisme, le pragmatisme, la vérité de cette majorité, du Gouvernement et du Président de la République, tranchent beaucoup avec les utopies derrière lesquelles vous continuez à vous réfugier en vendant du rêve, avec des idées et des projets qui sont plus ceux du 19^{ème} siècle que ceux dont notre pays a besoin aujourd'hui.

En tout état de cause, le Gouvernement nous a offert l'opportunité en 2009 d'aller vers un plan de relance par l'investissement. Cela a des incidences sur ce que vous avez dit et sur notre niveau d'investissement. En 2009, nous avons investi plus que cela n'était prévu initialement. Nous avons voté un budget à 400 M€ d'investissement, nous avons exécuté 366 M€, et nous avons eu une aide, une avance de TVA, de plus de 30 M€. S'il n'y avait pas

eu la crise, le niveau de l'investissement tel que nous l'avons prévu avec Christian ESTROSI depuis 2004 au moment des grands choix de planification des investissements aurait commencé à décélérer. Le pic de l'investissement a été atteint en 2007 avec 430 M€, puis 400 M€ en 2008, et 350 ou 370 M€ initialement prévus en 2009. La crise est intervenue, et nous sommes allés au-delà parce que nous avons fait ce choix de soutien à l'économie.

En 2010, comme le compte administratif le traduit parfaitement, nous avons retrouvé un équilibre de gestion. Nos recettes, et c'est la conséquence de la sortie de crise, se sont améliorées. Sur les droits de mutation, nous sommes passés de 214 M€ à 290 M€, soit plus 35 % de recettes, ce qui était très appréciable. En même temps, nous avons pratiqué une politique que nous assumons et que nous revendiquons : nous avons la culture de la dépense publique, et nous avons la culture de l'investissement public. Nous devons préparer l'avenir, alors que vous êtes fixés en permanence sur les dépenses de fonctionnement. C'est une fierté pour cette majorité de présenter un compte administratif où les dépenses de fonctionnement sont stabilisées. Nous sommes à 955,5 M€, contre 955,3 M€ en 2009, soit 200 000 € d'écart entre 2009 et 2010. Nos dépenses de fonctionnement, en euro constant, ont donc diminué. C'est à l'honneur de cette majorité. Nous avons diminué notre train de vie, et nous avons consenti des efforts.

Sur ces questions, et je vous suis reconnaissant M. MOTTARD de l'avoir souligné, vous avez dit que l'effort sur la diminution des moyens généraux de notre collectivité était réel. Je vous remercie de cette franchise, et c'est une qualité que je vous accorde aisément. Vous dites ce que vous pensez, et vous le faites sans travestir la réalité, ou sans vous réfugier derrière des idéologies un peu dépassées. Nous avons diminué le train de vie de la maison, puisque comme tout ménage qui traverse des difficultés, nous avons adapté nos dépenses à nos recettes. Nous nous sommes serré la ceinture. Nous l'avons fait sur les moyens généraux, ou encore sur les dépenses de communication de façon extrêmement importante puisqu'elles ont diminué de près de 50 % sur deux exercices.

Nous l'avons fait aussi – nous sommes opposés sur ce sujet mais c'est une opposition qui finalement est assez noble – sur la gestion du niveau des effectifs. Nous avons fait le choix de faire diminuer nos effectifs qui, au gré des vagues de décentralisation, avaient augmenté, certes moins que dans d'autres collectivités. Nous avons aujourd'hui des dépenses de personnel qui correspondent à un ratio de 900 € par habitant. Vous avez cité tout à l'heure un chiffre autour de 192 M€. Pour la Seine Saint-Denis, il s'agit de 1 100 € par habitant, c'est-à-dire à peu près 20 % de dépenses de plus à périmètre constant par habitant. C'est un choix différent que nous avons fait, et nous allons le poursuivre comme l'Etat est en train de le faire. Il n'y a pas d'autre solution. Depuis 1980, nous avons embauché dans notre pays 1 M de fonctionnaires de plus. Est-ce que la qualité du service public est meilleure qu'elle l'était en 1980 ? A vous écouter, ce n'est pas le cas, puisque vous dites en permanence que le service public est dégradé, qu'il y a une qualité de service qui est moindre, etc. Le lien entre la qualité et la quantité n'est donc pas évident. Vous en administrez vous-mêmes la démonstration.

Nous avons fait le choix de dire : il faut diminuer nos dépenses publiques, et il faut diminuer nos dépenses de personnel. C'est ce que nous avons fait. Ceux qui vont dire, y

compris dans les échéances futures, « on rase gratis », ne seront pas selon moi pris au sérieux par nos concitoyens. Ceux qui disent : on va retourner à la retraite à 60 ans ; on va supprimer les heures supplémentaires et remettre les 35 heures ; on va verser à tous les jeunes une allocation, juste parce qu'ils sont jeunes... Le parti socialiste n'a pas chiffré cette mesure, mais elle a été évaluée à au moins 35 milliards d'euros. Le fait d'être jeune permettrait de bénéficier d'une allocation, si demain vous étiez aux affaires. Qui paierait cela ? Comment ? Nous savons qu'aujourd'hui que nous avons un niveau de dette important, soit 1 500 Md€ et 45 Md€ d'intérêts par an. Nous remboursons cette dette avec un taux d'intérêt de 3 %. C'est le taux d'intérêt le plus faible au monde avec l'Allemagne. La Grèce a des taux d'intérêt à 19 %, l'Espagne à 10 % environ, le Portugal à 12 %.

Si demain, par malheur, vous arriviez où vous espérez arriver, il y aurait deux possibilités. Soit, comme vous l'avez fait souvent par le passé, vous tournez le dos à vos promesses, vous vous reniez, et vous dites que vous ne pouvez pas le faire. Vous aurez alors trompé les électeurs de façon éhontée. Si vous le savez dès aujourd'hui, je pense que la dignité et la vérité devraient vous conduire à le dire. Soit vous appliquez ces mesures, instantanément, et cela impactera la crédibilité qu'est en train de retrouver notre pays et sa notation financière qui font que nous avons les taux les plus bas. Rien que le doublement des taux d'intérêt conduirait à une facture de 45 Md€ supplémentaires.

Voilà les contraintes que nous avons. Excusez-moi de parler du contexte national, mais il est très lié à cela. Il n'y a pas l'Etat et les collectivités locales, mais bien un effort de tous qui est nécessaire. Ce compte administratif le traduit et c'est notre fierté : nous avons stabilisé nos dépenses de fonctionnement malgré une augmentation très forte des dépenses sociales. Dans ce contexte, l'effort de diminution des dépenses a porté sur tous les secteurs, sauf sur le secteur social qui a continué de progresser. Tous les secteurs du social ont continué de progresser. Malgré cette augmentation du social, nos dépenses de fonctionnement ont été stabilisées. Nous l'avons voulu, nous le revendiquons, et nous continuerons à stabiliser les effectifs. Dans ce contexte difficile pour notre pays, mais beaucoup moins difficile que pour d'autres pays, nous n'avons pas d'autre choix que celui de la vérité, celui d'une rigueur de gestion toujours affichée qui restera notre ligne de conduite.

Notre situation dans ce contexte s'est considérablement améliorée. L'épargne brute, qui est la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement, était tombée en 2009 à 67 M€. C'était un des montants les plus bas des 20 dernières années. Il faut remonter aux années 1990 ou 1993 pour trouver des taux plus bas. Nous en sommes en 2010 à 140 M€. Nous avons restauré nos marges, parce que nos recettes ont augmenté et que nos dépenses se sont stabilisées. Nous sommes donc dans une situation saine et stable. Nous sommes une grande collectivité dont la notation, par les agences de notation, est au niveau le plus élevé. Nous évoquerons tout à l'heure le rapport de la Chambre Régionale des Comptes qui a examiné cette période. Vous l'avez en main. Les conclusions que je dresse, qui ne sont pas habillées par un discours politique, la Chambre des Comptes les a reprises. C'est son analyse de la situation du conseil général. Elle salue les politiques qui ont été conduites pour faire face à la crise. Ce sont des termes soulignés dans le rapport d'observations définitives de la

Chambre Régionale des Comptes qui salue notre capacité de restauration de nos marges budgétaires. C'est un point essentiel puisque sans cette stabilité et sans cette restauration des marges, nous ne pourrions plus continuer à investir. Nous avons donc retrouvé des marges d'intervention. C'est l'épargne brute qui en est aujourd'hui le meilleur indicateur.

Nous avons parallèlement diminué notre recours à l'emprunt. J'ai le souci de veiller à ce que notre collectivité stabilise son endettement. L'année 2010 a vu le plus faible recours à l'emprunt depuis le début des années 2000. C'est aussi un choix que nous avons fait et qui participe à cette politique.

Enfin, et je ne vais pas éluder cette question, vous l'avez évoquée les uns et les autres, il est vrai que nous avons réduit notre niveau d'investissements. Pourquoi ? Tout d'abord, c'était prévu. Je vous rappelle que cette majorité, derrière Christian ESTROSI, avait voté en 2004 des grands plans d'investissements qui ont eu un effet tout à fait considérable sur l'économie des Alpes-Maritimes en termes de croissance, avec 2,4 Md€ d'investissements depuis 2004 : le plan de résorption des points noirs (1,3 Md€; le plan Collège Avenir (538 M€) ; le plan Sécurité, qui est aujourd'hui quasiment terminé avec 10 gendarmeries, 2 commissariats, la base de sécurité civile. Sur la sécurité, ce sont 110 M€ d'investissements qui ont été réalisés. Nous avons développé des contrats de plans départementaux avec toutes les intercommunalités de ce département, notamment avec la vôtre M. TUJAGUE. Cela a eu un effet très important sur l'investissement, dans la plus petite comme dans la plus grande intercommunalité.

Nous avons mis en place le plan d'aide à l'acquisition de logements. 85 M€ ont été injectés dans les foyers des Alpes-Maritimes pour que plus de 10 000 familles de ce département deviennent propriétaires. Nous avons donné 32 M€ pour l'installation d'énergies renouvelables. C'est tout cela ce plan d'investissement. Je ne vous laisserai pas dire que nous diminuons aujourd'hui brutalement et de façon inconsidérée la voilure. Ces plans sont aujourd'hui quasiment à leur terme. Le plan Sécurité est presque terminé, le plan Routes est exécuté au deux tiers, le plan Collège Avenir s'achèvera en 2014. En même temps, nous continuons notre effort d'investissement. Nous le faisons de façon ciblée sur les dépenses d'avenir, là aussi dans le même état d'esprit que le Gouvernement avec le grand emprunt sur les dépenses de recherche, sur les dépenses économiques, sur les dépenses qui vont porter la croissance. Nous investissons sur le Campus STIC, sur Eco-Vallée, sur les technologies de l'information et de la communication dans nos collèges, et nous maintenons cet effort extrêmement important sur les transports et dans tous les domaines qui conditionnent la qualité de vie de nos concitoyens.

Un mot pour conclure : vous avez, M. TUJAGUE et M. MOTTARD, évoqué la question des transferts. C'est une forme de marronnier, puisque cela fait des années que nous évoquons ces questions. Rien que pour l'APA sur la période 2004 – 2010, nous avons versé 742 M€ d'allocations, et nous avons reçu 232 M€ de compensation de l'Etat, soit un déficit de 509 M€. A qui la faute ? J'ai le sentiment de me répéter. N'y voyez pas un effet de l'âge qui avance, même si nous avons des exemples dans cette assemblée qui démontrent le contraire. Cette disposition a été mise en place par le Gouvernement que vous souteniez, avec

M. JOSPIN, et qui n'avait prévu aucune compensation à la hauteur des dépenses. Depuis, nous avons fait voter une loi constitutionnelle qui garantit à l'euro près la compensation des transferts. Cela a été quasiment le cas pour les routes, pour le RSA, à quelques M€ près. Il y a des débats, et nous demandons des compensations. Sur les routes nationales, cela a été le cas, de même que sur le transfert des TOS. Nous ne pouvons pas nous plaindre.

Que nous prenions notre part dans l'effort national, ce n'est pas illégitime. Le principal problème reste celui de la dépendance. C'est d'ailleurs parce que le Gouvernement en est bien conscient qu'il a ouvert ce chantier. La dépendance représente aujourd'hui 24 Md€ dans notre pays, dont 5 Md€ à la charge des collectivités et presque à 100 % des conseils généraux. Ce sont en effet 15 Md€ pour l'Assurance Maladie, 3 Md€ pour l'Etat, 5,5 Md€ pour les conseils généraux, mais aussi 10 Md€ pour les familles, ce qu'on oublie trop souvent de dire. C'est là où il va nous falloir porter nos efforts. Il y aura des choix à faire. Ils seront sans doute douloureux, comme pour les retraites, mais nous les ferons. La solution passera par là.

Quant aux recettes fiscales, je souligne que nous avons fait le choix en 2010 de ne pas modifier notre fiscalité : pas d'augmentation des impôts en 2010 ni en 2011. Les bases évoluent chaque année, même si M. TUJAGUE vous feignez de l'ignorer, y compris pour votre commune. Heureusement d'ailleurs, puisque si elles n'évoluaient pas, cela voudrait dire que notre département se trouve en restriction, qu'il n'est plus en croissance, qu'il n'avance plus, que notre population n'augmente pas, etc. Il est donc normal qu'il y ait plus de recette fiscale. Il y a plus d'habitants, plus de logements et plus d'activité. Vous avez voulu faire une distinction entre la fiscalité qui pèse sur les ménages et celle qui pèse sur les entreprises. Là aussi, nous avons fait le choix de supprimer la taxe professionnelle, avec une première application en 2010. Vous avez dit que nous avons fait un cadeau aux entreprises de 118 M€. C'était le montant de la taxe professionnelle. Nous percevons désormais la CVAE.

Je vous donnerai un chiffre qu'a publié le Préfet des Alpes-Maritimes. Lundi soir, lorsque nous avons remis avec M. MASCARELLI les trophées des Entreprises à celles qui se sont installées dans le département des Alpes-Maritimes grâce à l'action de TEAM, le Préfet a indiqué que la suppression de la taxe professionnelle dans les Alpes-Maritimes avait rapporté aux entreprises 257 M€. Les entreprises des Alpes-Maritimes, et il ne s'agit pas de multinationales, donc ce sont d'abord les PME, ont eu 257 M€ de charges en moins. J'y vois un lien direct avec le fait que notre département se trouve parmi les grands départements de PACA ayant le taux de chômage le plus faible (9,1 % contre 10,8 % pour la région), y compris par rapport au niveau national.

Ce choix est aussi une position qui nous sépare. Nous le revendiquons. Pour nous, ce sont les entreprises qui créent l'emploi, génèrent la croissance et permettent que notre économie soit solide. Nous n'avons là-dessus subi aucune conséquence budgétaire pour le conseil général, entre la suppression de la taxe professionnelle et les dotations qui la remplacent. Nous avons reçu 419 M€ de recettes globales en 2010, contre 411 M€ en 2009. Il y a une nouvelle assiette. Nous percevons désormais totalement la taxe foncière. Il n'y a donc pas de conséquence au sens de ce que vous avez dit. L'Etat a compensé ce choix politique

qu'il avait fait et que personnellement j'ai approuvé à l'Assemblée Nationale. Nous l'avons assumé.

L'équilibre de ce compte administratif montre donc une bonne gestion, une situation financière saine, et un investissement qui répond à nos besoins. Je le dis devant les maires : est-ce que l'une des communes de vos cantons a subi des conséquences restrictives de ce choix ? Vous savez très bien que nous n'avons pas limité nos efforts d'investissement. Vous savez aussi que nous faisons peut-être plus d'investissements pour le même montant. Ceux qui siègent à la Commission d'Appel d'Offres savent que les prix ont baissé. Durant la période où il y avait une énorme croissance et beaucoup de chantiers, nous étions confrontés à des prix très élevés pour les travaux publics. Aujourd'hui, par rapport à nos estimations sur certains chantiers, nous avons parfois des résultats d'appels d'offres de 20 à 30 % moins chers. C'est la loi de l'offre et de la demande. Avec la même somme, nous pouvons faire plus d'investissements aujourd'hui, ou c'est-à-dire plutôt que nous pouvons faire autant d'investissements avec moins d'argent. L'effort d'investissement n'est ralenti nulle part, et sûrement pas en matière d'éducation, en matière routière, en matière de solidarité territoriale ou en matière de transport.

Je vais laisser la place à Charles-Ange GINESY pour faire procéder au vote de ce compte administratif. J'ignore quel sera votre vote, mais je vous propose de l'adopter, tout en soulignant une nouvelle fois la qualité de notre gestion collective. J'aimerais presque vous y associer, puisque vous savez que ce que nous avons fait est bien. Vous avez du mal à le dire, parce que nous sommes un peu dans un rôle convenu les uns et les autres, mais je vois quand même chaque fois que nous sommes hors de cet hémicycle tout le bien que chacun d'entre vous dit du conseil général. Ce bien que vous dites dans vos cantons, je crois qu'il n'est pas forcément très éloigné de celui qu'à l'intérieur de vous-mêmes, en votre âme et conscience, vous avez envie de dire, même si les sièges sur lesquels vous êtes assis dans vos groupes vous privent de le dire. Exprimez ce que vous pensez réellement. Nous avons une bonne politique, un bon budget, et un conseil général au service des habitants de ce département. Merci.

Le Président quitte la salle des délibérations.

M. GINESY.- Après ce débat riche et enrichissant sur le plan des questions posées et soulevées, et des réponses pertinentes qui ont été données par notre Président, je vous propose, suite au rapport présenté par Benoît KANDEL, de nous positionner sur le compte administratif 2010 de notre collectivité. Je ne reviendrai pas dans le détail de ce qui vous a été présenté, sauf si l'un d'entre vous le souhaite, et je vous propose de passer au vote tout de suite. Etes-vous d'accord ? Bien.

Le dossier n° 1, mis aux voix, est adopté à la majorité (opposition du groupe communiste et du groupe socialiste, radical et écologiste (Mme GOURDON, M. ALBIN, Me CONCAS, M. DAMIANI, M. MOTTARD, M. TUJAGUE, M. VICTOR, M. VINCIGUERRA).

Merci de votre confiance. Nous pouvons rappeler le Président qui je le pense n'était pas très inquiet sur le résultat.

Le Président réintègre la salle des délibérations.

M. GINESY.- M. le Président, le compte administratif 2010 a été voté à l'unanimité de la majorité.

M. Le Président.- Merci beaucoup pour cette approbation. Je passe maintenant la parole à M. KANDEL pour présenter les comptes administratifs des différents budgets annexes.

2. COMPTES ADMINISTRATIFS 2010 DES BUDGETS ANNEXES

M. KANDEL.- Merci M. le Président. Le rapport n° 2 est relatif aux comptes administratifs 2010 des budgets annexes, en vue de leur approbation par notre assemblée. Ce rapport distingue 7 entités correspondant chacune à un budget annexe. La première est le budget annexe du CICA. Après reprise du résultat antérieur, la section d'investissement présente un déficit cumulé fin 2010 de 1 427,47 €. La section de fonctionnement présente un excédent cumulé sur la même période de 1 427,47 €.

En ce qui concerne ensuite le laboratoire vétérinaire départemental, dans les mêmes conditions, la section d'investissement présente un déficit cumulé de 1 217,52 €. La section de fonctionnement présente un excédent cumulé de 1 217,52 €.

Pour le cinéma Mercury, après reprise du résultat antérieur, la section d'investissement présente un déficit cumulé de 3 456,39 €. La section de fonctionnement présente un excédent cumulé de 3 456,39 €.

Concernant le port de Nice, après reprise du résultat antérieur, la section d'investissement présente un déficit cumulé de 185 486,58 €. La section de fonctionnement présente un excédent cumulé de 532 659,16 €.

Pour le port de Villefranche-Santé, après reprise du résultat antérieur, la section d'investissement présente un déficit cumulé de 90 717,56 €. La section de fonctionnement présente un excédent cumulé de 90 717,56 €.

Pour les ports en gestion concédée, après reprise du résultat antérieur, la section d'investissement présente un déficit cumulé de 259 962,51 €. La section de fonctionnement présente un excédent cumulé de 757 020,36 €.

Enfin, pour le parking Silo, après reprise du résultat antérieur, la section d'investissement présente un excédent cumulé de 14 146,46 €. La section de fonctionnement présente un excédent cumulé de 114 878,73 €.

M. Le Président.- Merci beaucoup. Y a-t-il des interventions sur ces budgets ? Je les mets donc aux voix.

Le budget annexe du CICA, mis aux voix, est adopté à la majorité (opposition du groupe communiste et du groupe socialiste, radical et écologiste (Mme GOURDON, M. ALBIN, Me CONCAS, M. DAMIANI, M. MOTTARD, M. TUJAGUE, M. VICTOR, M. VINCIGUERRA)).

Le budget annexe du Laboratoire vétérinaire départemental, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le budget annexe du cinéma Mercury, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le budget annexe du port de Nice, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le budget annexe du port de Villefranche-Santé mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le budget annexe des ports en gestion concédée, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le budget annexe du parking Silo, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

M. Le Président.- Merci. Passons au rapport n° 3 présenté par Mme GIUDICELLI.

3. AFFECTATION DES RÉSULTATS 2010 DES BUDGETS ANNEXES

Mme GIUDICELLI.- Le résultat de l'exécution de ces budgets est le suivant : 1 415 777 810,63 € en dépenses, et 1 418 760 938,20 € en recettes. En ce qui concerne le budget du laboratoire vétérinaire, le compte est équilibré en dépenses et en recettes avec une subvention d'équilibre de 1 154 630,25 €. Pour le CICA, la subvention est de 87 626,78 €. Pour le port de Villefranche-Santé, la subvention est de 243 752,89 €. Pour les ports en gestion concédée, il y a un excédent de 497 057,85 € sur l'exercice. Le budget annexe du Port de Nice enregistre un excédent de 347 172,58 €. Le parking Silo enregistre aussi un excédent de 129 025,19 €. Pour le cinéma Mercury, la subvention d'équilibre est de 30 958,39 €. Je vous propose d'approuver ce compte de gestion du budget principal, qui est bien évidemment conforme à l'euro près au compte administratif 2010.

M. Le Président.- Merci. Sur cette affectation des résultats, il nous faut également voter par budget annexe.

L'affectation des résultats 2010 du budget annexe du CICA, mise aux voix, est adoptée à la majorité (opposition du groupe communiste et du groupe socialiste, radical et écologiste (Mme GOURDON, M. ALBIN, Me CONCAS, M. DAMIANI, M. MOTTARD, M. TUJAGUE, M. VICTOR, M. VINCIGUERRA)).

L'affectation des résultats 2010 du budget annexe du Laboratoire vétérinaire départemental, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'affectation des résultats 2010 du budget annexe du cinéma Mercury, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'affectation des résultats 2010 du budget annexe du port de Nice, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'affectation des résultats 2010 du budget annexe du port de Villefranche-Santé mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'affectation des résultats 2010 du budget annexe des ports en gestion concédée, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'affectation des résultats 2010 du budget annexe du parking Silo, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Merci. Passons aux comptes de gestion du comptable, sachant que M. le Payeur, que je salue et que je remercie pour la qualité du travail qu'il fournit avec l'ensemble de ses services et pour les relations fructueuses que nous entretenons avec eux, quitte la salle.

4. COMPTES DE GESTION DU COMPTABLE – EXERCICE 2010

Mme GIUDICELLI.- Nous pouvons dire simplement qu'à l'euro près, il correspond au compte administratif.

M. Le Président.- Sur le compte de gestion, y a-t-il des interventions ?

Le dossier n° 4, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

5. VIREMENTS DE CRÉDITS

Mme GIUDICELLI. L'objet de ce rapport est d'effectuer des virements de crédits entre chapitres. Ces virements, bien évidemment, sont sans modification des équilibres généraux par section votés au budget primitif. Vous avez toute la liste en section d'investissement et en section de fonctionnement. S'il y a des questions, nous pouvons y répondre.

M. Le Président.- Merci. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ?

Le dossier n° 5, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

7. **RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES PACA RELATIF A L'EXAMEN DE LA GESTION DU DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES À COMPTER DE L'EXERCICE 2007 ET DU TRANSFERT DES ROUTES NATIONALES**

Mme GIUDICELLI.- Je vais essayer de résumer rapidement les 25 pages du rapport de la Chambre Régionale des Comptes commandé par la Cour des Comptes. La crise s'est évidemment traduite par une baisse des recettes de droits de mutation qui a conduit le département à recourir à une hausse de la fiscalité, accompagnée d'une meilleure maîtrise largement contrainte de charges de fonctionnement et à une réduction des investissements. Les recettes de fonctionnement sont globalement restées stables entre 2007 et 2009 en raison notamment de l'augmentation de 15 % du produit des taxes directes locales qui rapproche désormais le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal de la moyenne nationale, avec 0,9 % en 2009.

Dans ce contexte de stabilité des ressources, si les charges réelles de fonctionnement ont augmenté essentiellement pour l'exercice 2008, l'exercice 2009 a traduit l'effort de maîtrise de ces charges stabilisées à 983,2 M€. A plusieurs reprises, la Chambre Régionale des Comptes souligne tout le travail qui a été accompli par le conseil général dans une période particulièrement difficile.

Le Département a donc concentré ses efforts sur les dépenses dites facultatives par une réduction des dépenses internes : protocoles, communication, frais de déplacement, diminution de 13 % des subventions accordées aux associations, maîtrise des effectifs depuis 2009. Nous avons fait un effort nécessaire et important pour faire face à la diminution de l'épargne de gestion. Le recours à l'emprunt a pu être limité, avec un encaissement du double du fonds de compensation de la TVA. Malgré les effets de la crise sur l'offre bancaire et les conditions de financement, nous n'avons pas rencontré de difficulté d'accès au crédit. En revanche, les conditions de financement se sont dégradées, comme pour l'ensemble des collectivités.

En ce qui concerne la départementalisation du réseau routier des Alpes-Maritimes, il représentait 1 800 km en 1972. Nous sommes arrivés à 2 334 km en 2005. L'évaluation de ce réseau réalisée en août 2005 avait relevé la mauvaise qualité de plus du tiers de ce réseau routier. Cette étude n'avait par ailleurs pas mis en évidence le problème de sécurité des tunnels et les coûts de leur mise en conformité.

Nous avons subi aussi les transferts de services et de personnel au 1^{er} janvier 2007. De ce fait, nous avons doublé en 3 ans, passant pour les services routiers du département de 326 agents en 2006 à 742 fin décembre 2009. En ce qui concerne l'impact sur l'immobilier, nous avons approuvé le 21 décembre 2010 la convention de mise à disposition des biens immobiliers : 575 M supplémentaires de travaux de remise aux normes ont été identifiés pour les années à venir, essentiellement pour des réhabilitations. Nous avons également subi le transfert au 1^{er} janvier 2011 du parc de l'équipement. Il s'agit des services DDE qui assurent pour le compte de l'Etat et des départements les tâches d'entretien des routes et de réparation

des engins. L'équilibre économique du parc est fragile, et la question de la rentabilité reste posée.

Concernant les compensations financières issues de la Commission Consultative d'Evaluation des Charges (CCEC), les compensations hors CCEC correspondent à la récupération de la TVA sur les fonds de concours que le Département aurait à verser à la DDE pour le financement d'une route nationale et à l'engagement de l'Etat d'achever les opérations routières prévues dans le quatrième contrat de plan Etat – Région dans la limite des enveloppes prévues. Nous avons organisé le recours aux prestations du Réseau Scientifique et Technique (RST) qui représente une trentaine d'établissements publics et de services de l'Etat, dont la mission principale est d'apporter son expertise.

Enfin, pour l'évolution des coûts après le transfert, les charges de personnel des routes ont subi une forte progression et sont passées de 7 % à 15,4 %. Les crédits de fonctionnement des routes, dans un contexte budgétaire particulièrement contraint, ont enregistré un fléchissement en 2009. Parmi les efforts et perspectives d'investissement, nous avons décidé d'accentuer les efforts pour réhabiliter 35 kilomètres de chaussées issues de ces transferts. Les sommes consacrées aux ex-routes nationales, qui représentent en moyenne 36,5 % du montant du programme de revêtement, correspondent à un effort significatif compte tenu des longueurs respectives des deux réseaux. La part consacrée à la politique routière au sens large représente un tiers du budget global d'investissement du département.

La Chambre Régionale des Comptes a souligné la bonne maîtrise des problèmes et des contraintes que nous avons à subir dans une période de crise, et le fait que nous pouvions être fiers de cette gestion.

M. Le Président.- Vous avez pris connaissance de ce rapport, sachant qu'il n'y a pas de vote. C'est une communication. Avez-vous des interventions sur ce rapport ?
M. DAMIANI.

M. DAMIANI.- Merci M. le Président. Comme vous et comme beaucoup de collègues de cette honorable assemblée, j'ai lu et examiné le rapport d'observations définitives concernant la gestion du département des Alpes-Maritimes, à compter de l'exercice 2007. L'exégèse de ce rapport apporte une confirmation importante, ainsi qu'une foulditude d'informations que nous connaissions déjà ou que, pour ma part, je viens d'apprendre.

Tout d'abord, première confirmation importante, j'observe que la Chambre Régionale des Comptes ne soulève aucun point susceptible de déboucher sur une affaire politico-judiciaire. Je tiens à dire que je n'étais de toute façon pas du tout inquiet vous concernant ou concernant votre prédécesseur, M. Christian ESTROSI, tant je connais votre éthique, votre vigilance à gérer les affaires en général, et les affaires financières et budgétaires de notre institution en particulier, avec en permanence un souci de probité. Rassurez-vous, je ne vais pas rejoindre votre majorité, je vais m'arrêter là...

M. Le Président.- C'est déjà très bien ! C'est même l'essentiel !

M. DAMIANI.- Je le pense très sincèrement. Probité et exemplarité, personne dans cette assemblée ne saurait le contester. Si mes capacités intellectuelles m'autorisaient à être examinateur aux épreuves du bac – peut-être n'est-ce pas pertinent de parler aujourd'hui du baccalauréat compte tenu des problèmes qui se posent – je vous accorderais sur cette épreuve, sans la moindre hésitation, une note très élevée avec mention très bien. Mais il ne s'agit que d'une épreuve que nous pourrions assimiler à une épreuve de philosophie avec comme sujet : l'intérêt public et l'intérêt privé ont-ils vocation à se panacher ? Tout le monde est d'accord pour dire qu'il n'y a pas de panachage possible, et c'est bien ainsi.

La suite est moins délectable et doit nous conduire à abandonner tout espoir de vous accorder le diplôme avec mention, même s'il serait inconvenant d'occulter les effets de la crise, et même si j'admets votre évidente anticipation pour faire face aux contraintes budgétaires qui se sont résumées durant cette période à une baisse substantielle des recettes. Parallèlement, malgré les efforts accomplis, les dépenses peinaient à décroître.

Les informations divulguées par la Chambre Régionale des Comptes, soit confirment nos inquiétudes exprimées de manière récurrente par notre groupe, soit viennent compléter nos propres connaissances. Je cite tout d'abord la forte baisse des recettes de droits de mutation (110 € environ), compensées par une augmentation de 15 % des impôts durant cette période, ce qui représente globalement la somme perdue sur les droits de mutation. Ce produit des taxes directes locales a permis de faire face à cette baisse des droits de mutation.

Nonobstant le fait qu'elle ait fortement et durablement pénalisé le pouvoir d'achat des ménages, notamment pour ceux les plus en souffrance, cette augmentation a eu pour effet de nous mêler à la triste moyenne nationale, c'est ce qu'a dit la Chambre Régionale des Comptes, au plan de la mobilisation du potentiel fiscal. A ce stade de mon propos, j'oserai une proposition : dans la mesure où les droits de mutation ont tendance à reprendre une courbe ascensionnelle, ne serait-il pas judicieux de s'engager à baisser les impôts dans des proportions identiques ? Cela nous permettrait de ne plus faire supporter cette pression fiscale sur les ménages. Ainsi, l'effort accompli pendant deux ou trois ans par le contribuable ne deviendra pas une constante. Si nous maintenons ce niveau d'imposition, ce sera une constante qui frappera tous les ménages durant votre mandature, voire vos mandatures. C'est donc une proposition que nous vous faisons.

Pour le reste, j'éviterai la litanie des chiffres, mais il est clair que la Chambre Régionale des Comptes relève des dépenses sociales en hausse de 11 %, sans que les dotations de l'Etat ne suivent la même courbe, malgré les engagements de l'Etat à rembourser à l'euro près les charges transférées. Augmentation de la pression fiscale, recours massif à l'emprunt et par conséquent augmentation de la dette, baisse de l'épargne de gestion, et naturellement de l'épargne brute et nette : cette situation tendue ne nous met pas à l'abri de l'effet ciseau, risque qui vous a conduit entre autres à ralentir substantiellement les investissements. La Chambre Régionale des Comptes a beaucoup insisté sur ce point dans son rapport.

Signe illustrant l'attitude désinvolte de l'Etat, et cela je le découvre, cette même Chambre Régionale des Comptes note que l'Etat a depuis des lustres une ardoise de 4 M€ voire plus, correspondant à sa participation au financement d'opérations routières, au CPER, sous forme de subventions. Enfin, sur le transfert des routes nationales, la Chambre Régionale des Comptes regrette qu'il n'y ait pas eu d'information particulière de l'assemblée départementale ou de la Commission permanente sur le bilan des coûts résultant de ce transfert, chacun s'accordant cependant à reconnaître que le delta entre les compensations obtenues et les coûts réels supportés par le conseil général avoisinent 14 M€.

En conclusion, la tentation était forte de vous adresser un satisfecit, en raison de votre méticulosité à gérer proprement les deniers publics, en raison de votre capacité à anticiper, voire à appréhender la crise que nous avons traversée et que je ne nie pas. Néanmoins, en raison de votre ardeur à soutenir le Chef de l'Etat et le Gouvernement, qui en matière de décentralisation comme dans bien d'autres domaines ne respectent pas leurs engagements, et qui in fine vous rendent coresponsable de la situation dans laquelle se trouvent les collectivités locales, mon jugement concernant le rapport de la Chambre Régionale des Comptes est un jugement plus que tempéré.

Je vous remercie de votre attention.

M. Le Président.- Merci M. DAMIANI. Puisque vous avez pris une référence aux examens que passent beaucoup de nos concitoyens en ce moment, j'aurais envie d'annuler votre deuxième épreuve pour ne garder que la première, puisque manifestement il y avait eu aussi des fuites !

Nous examinons ce rapport d'observations de la Chambre Régionale des Comptes sans aucune passion, et la tonalité de votre intervention le démontre, avec des tribunes de presse peu occupées, avec peu de public, même si la qualité pallie la quantité. Généralement, le contrôle d'une Chambre Régionale des Comptes est pour une collectivité un moment qui peut générer des inquiétudes. L'actualité, y compris dans notre département il y a quelques années assez lointaines, a montré que cela avait débouché sur des débats qui s'étaient quelques fois poursuivis dans des enceintes judiciaires.

Vous avez souligné, et je m'apprêtais naturellement à le faire, que la première observation de la Chambre Régionale des Comptes est que notre gestion est transparente. Il n'y a pas un mot qui pourrait traduire ne serait-ce qu'une critique sur les modes de fonctionnement de cette maison. Nous avons été contrôlés, ce qui est normal, mais qu'aurait-on dit s'il y avait eu une remarque ? Je pense qu'il y aurait plus de monde dans les tribunes s'il y avait eu des éléments croustillants comme cela a été le cas ailleurs ou à d'autres périodes. Christian ESTROSI, en prenant les rênes de cette maison en 2003, a mis en place des procédures de transparence totale. Deux volets de ce contrôle concernent d'ailleurs les exercices où il a été Président, c'est-à-dire les exercices 2007 et 2008.

Nous avons mis en place la Commission de Contrôle des Marchés Publics, que préside aujourd'hui Me CONCAS et que présidait initialement Bernard ASSO. Je le souligne

puisque'il était nouveau de voir une collectivité confier la présidence d'un organisme de contrôle à l'opposition. C'était inédit. Nous avons aussi, et j'en remercie les services, mis en place des procédures totalement sûres, qui garantissent et sécurisent toutes nos process administratifs. Ce n'est pas facile de n'avoir aucune remarque avec 5 000 fonctionnaires, 1,37 Md€ plusieurs milliers de marchés concernés sur la période. C'est donc à l'honneur de cette maison, et je reçois ce courrier de la Chambre Régionale des Comptes comme un satisfecit de la technicité de notre administration, et comme la transparence de la politique que nous avons conduite.

Je vous remercie très sincèrement, M. DAMIANI, de l'avoir souligné. Il est rare que quelqu'un de l'opposition le dise avec autant de vérité. Cela fait quelques fois du bien de sortir des schémas habituels et de dire ce qui va bien. L'intégrité et la transparence ne sont pas l'apanage de la droite ou de la gauche. C'est l'exigence de tout élu républicain qui se respecte. C'est ce que nous avons fait ici, ce n'est pas quelque chose qu'il convient de saluer, c'est normal, mais j'ose imaginer ce qu'on aurait dit s'il y avait eu des observations contraires. Collectivement, chacun y a pris sa part, et nous pouvons nous réjouir que l'organisme de contrôle de l'Etat dise que cette maison est bien gérée, et qu'elle l'est dans l'intégrité et dans la transparence. C'est une fierté pour chacun d'entre nous, et c'est un respect qui est porté aux électeurs de ce département et aux concitoyens de ce département qui nous ont confié le mandat que nous exerçons ici dans cet hémicycle. C'est pour moi extrêmement important.

Sur le reste, vous avez évoqué la question de la fiscalité avec une proposition un peu théâtrale, mais ceci dit, je reçois votre raisonnement qui n'est d'ailleurs pas complètement faux. Si nous avons été contraints d'augmenter la fiscalité de 15 points au budget 2009, c'est naturellement pour compenser les effets de la crise, comme vous l'avez dit, même si ce n'est pas dans la même proportion. En 2009, nous avons perdu 110 M€ de droits de mutation, et les 15 % de fiscalité en plus nous ont rapporté 45 M€. C'est donc une compensation qui ne représente qu'un peu plus du tiers. Néanmoins, cette augmentation compensait quasiment au montant près la baisse opérée ici en 2001 par le Président GINESY qui avait décidé de baisser la fiscalité de 12,5 %. Au niveau des taux, nous sommes revenus au niveau de 2001. J'aurais bien aimé vous donner satisfaction, mais vous aviez omis de rappeler qu'il s'agissait déjà d'une compensation par rapport à une précédente baisse.

Les compteurs sont donc à zéro. Nous nous sommes engagés politiquement, lors des élections cantonales, à ne pas augmenter la fiscalité pour cette mandature. Dans cette période difficile, c'est déjà un pari audacieux et exigeant. Il nécessitera forcément de tenir le cap de la gestion que j'ai évoqué précédemment. Pas d'augmentation de la fiscalité sur la mandature du conseil général, c'est un engagement. Pour le reste, ne sombrons pas dans la démagogie. La situation globale de notre pays comme des collectivités n'invite pas à aller sur ce terrain où nous pourrions diminuer la fiscalité. C'est même contradictoire avec ce que nous avons entendu tout à l'heure. On ne peut pas nous dire que nous avons stabilisé les investissements, et en même temps demander qu'on diminue la fiscalité. Je note par ailleurs que comme nous n'avons plus que deux impôts, la taxe d'habitation et la taxe foncière, une diminution ou une

augmentation aujourd'hui de ces impôts auraient moins d'impact sur la globalité du budget que par le passé lorsque nous avions la totalité des taxes.

Je relis d'ailleurs cette phrase, puisqu'elle est quand même importante : après plusieurs années de stabilité des taux qui rapprochent – cela veut dire que nous restons en deçà de la moyenne nationale – désormais le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal de la moyenne nationale. Vous avez dit que c'était inquiétant de s'en rapprocher, mais nous sommes plus bas que la moyenne nationale sur les impôts. Il faut le souligner. Comme nous avons investi un peu plus, cela me paraît important.

Je voudrais néanmoins vous relire cette phrase qui me paraît importante et qui traduit ce que je vous ai dit tout à l'heure, dans le cadre de la neutralité qui sied à la Chambre Régionale des Comptes : « *Le conseil général a privilégié une réduction de ses dépenses internes, telles que les frais de protocole, de communication, la flotte automobile, ce qui a entraîné une baisse des frais annexes (carburants, pneumatiques, etc.), les frais d'économat, les frais de déplacement. Enfin, il s'attache depuis 2009 à une maîtrise de ses effectifs (5 046 agents en janvier 2009 et 4 873 agents en janvier 2010) et à un pilotage de la masse salariale.* » Nous ne pouvons que nous réjouir de ces observations qui traduisent ce que nous disons au quotidien. Comme nous disons toujours la vérité, nous ne sommes pas étonnés qu'elle soit confirmée par les magistrats de la Chambre Régionale des Comptes.

M. TUJAGUE.

M. TUJAGUE.- Deux ou trois observations sur ce rapport et sur l'observation que l'on peut en avoir, avec tout d'abord, puisque vous l'avez largement abordée, la question de la gestion sans malversation, avec intégrité, honnêteté, transparence. On peut effectivement mettre le doigt là-dessus, mais c'est la normalité. En tous cas nous le souhaitons.

M. Le Président.- C'est ce que j'ai dit.

M. TUJAGUE.- Ce qu'il faut montrer du doigt, ce sont ceux qui ne sont pas capables de s'y astreindre. Le rapport ne l'évoque d'ailleurs pas. Ce sont des moyens de se mettre en valeur qui ne sont pas très objectifs.

M. Le Président.- Ce n'est pas moi qui ai commencé, vous le noterez !

M. TUJAGUE.- Oui, mais c'est une façon d'aborder ces questions qui est un peu bizarre, comme s'il était exceptionnel, ce que d'ailleurs vous n'avez pas dit, de gérer dans l'honnêteté, la transparence, l'intégrité, etc.

Sur l'analyse de la gestion du conseil général, un problème se présente tout de même : la Chambre Régionale des Comptes analyse la gestion des collectivités en fonction d'une grille qui est la même que la vôtre. Ils notent simplement qu'il y a eu réduction des dépenses, maîtrise du personnel, évolution de la fiscalité pour couvrir les dépenses, mais ils ne s'occupent pas par exemple, pour parler de la fiscalité, de savoir si celle-ci a pesé davantage sur les ménages ou les entreprises. C'est une question de nature politique c'est vrai, mais qui

ne les intéresse pas. De même, sur les investissements, ils se contentent de dire qu'ils sont réduits et que c'est important parce que nous en faisons un peu trop. Ils ne mesurent pas non plus les conséquences de cette réduction. Quand on a une grille d'analyse similaire – et il est vrai que vous vous conformez dans votre gestion à vos objectifs, il faut le reconnaître – il n'est pas surprenant que l'analyse dise que vous suivez bien la ligne.

Quant au transfert des routes nationales, il faut s'y arrêter. C'est quand même l'exemple d'un transfert de compétences et de patrimoine de l'Etat vers le département pour lesquels le conseil général, comme c'est indiqué dans le rapport, a pris les choses en l'état, et dans un état qui n'était pas bon, c'est le moins que l'on puisse dire, sans même contester cet état. Vous avez décidé de faire le maximum pour remettre les routes nationales qui sont maintenant départementales à niveau. Ce que fait ressortir le rapport, et ce qui est une source d'inquiétude, c'est que les moyens engagés pour mettre à niveau les ex-routes nationales font qu'aujourd'hui, associés à d'autres évolutions, l'entretien courant des routes, comme le renouvellement des revêtements par exemple, risque d'être remis en cause.

Les moyens engagés ont permis de mettre à niveau les routes nationales. Pendant le même temps, l'entretien des routes départementales, malgré les projets que vous avez évoqués tout à l'heure, a été ralenti, et nous sommes aujourd'hui dans une situation financière où l'entretien courant normal se trouve mis en cause. C'est écrit dans le rapport. Ce n'est pas une mise en cause de la gestion, et je ne vais pas revenir sur le premier point, mais je pense qu'il faut que nous ayons aussi une observation critique et équilibrée de l'analyse de ce rapport de la Chambre Régionale des Comptes.

M. Le Président.- Merci M. TUJAGUE. Je note vos observations. Elles sont assez cohérentes avec ce que vous avez toujours dit. Sur les bancs de votre groupe, vous êtes toujours opposés au transfert des routes nationales. Comme le rapport de la Chambre Régionale des Comptes le démontre, je ne note pas une appréciation disant que les conditions d'entretien se sont dégradées. Je ne sais pas où vous le voyez, nous n'avons pas lu la même chose. Que vous soyez inquiets que nous puissions un jour diminuer l'entretien, c'est votre droit, mais il n'est pas légitime sur le fond. Ce n'est pas ce que nous faisons ni ce que nous ferons. Qui peut contester que le transfert des routes nationales a constitué un progrès pour notre département ? Nous avions des projets qui étaient bloqués depuis des décennies par les Etats de gauche ou de droite. La décentralisation des routes nationales a débloqué toutes ces situations. Nous nous trainons des contrats de plan depuis des décennies, comme la 202 bis, où nous en étions au troisième contrat de plan et où pas un seul euro n'avait été engagé.

Nous avons géré tout cela et nous avons avancé. Cela a représenté un progrès collectif. Nous avons fait des choix et nous les assumons, mais qui peut sérieusement dire que ce transfert n'a pas été bénéfique ? Sur les 4 M€ que l'Etat nous devrait sur les routes – je crois que c'est M. DAMIANI qui a évoqué ce point tout à l'heure –, c'est lié au compte de commerce du parc départemental de l'équipement. L'Etat nous doit, mais nous devons aussi à l'Etat. Nous payons chaque année des prestations, mais rassurez-vous, nous tiendrons compte de ces impayés de 4,1 M€ au 31 décembre 2009. Malheureusement, les choses vont se compenser.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce rapport ? Nous en prenons donc acte. Je passe la parole à Xavier BECK, Président de la Commission des Finances, pour le rapport sur les emprunts réalisés. Là aussi nous en prendrons acte sans le voter.

6. COMMUNICATION SUR LES EMPRUNTS REALISES EN 2010

M. BECK.- Merci M. le Président. Cette communication a effectivement pour but d'informer l'assemblée départementale des opérations de dettes intervenues lors de l'exercice 2010, dans le cadre de la délégation qui vous a été donnée pour la réalisation d'emprunts nécessaires au programme d'investissement. C'est l'article 44 de la loi du 27 février 2002 qui prévoit cette possibilité. Le Président a l'obligation d'informer le conseil général des actes pris dans le cadre de cette délégation.

Pendant l'année 2010, il a été procédé à la signature des contrats d'emprunts nécessaires au financement de la section d'investissement dont le volume hors dette a atteint 254,7 M€. Bien que le décret du 27 mai 2005 exclue les recherches de financement de la procédure des marchés publics, une large consultation a été lancée auprès des établissements bancaires, afin de faire jouer la concurrence. La recherche de financements a porté sur une enveloppe de 150 M€, et s'est effectuée à partir d'un cahier des charges précis.

Au titre de 2010, le volume d'emprunts mobilisé s'est élevé à 103,9 M€, contre 230 M€ en 2009, répartis de la manière suivante pour chaque établissement :

- Société Générale : 20 M€ ;
- Caisse d'Epargne Côte d'Azur : 32,1 M€ ;
- Dexia : 5,5 M€ ;
- Crédit Agricole CIB : 20 M€ ;
- Crédit Agricole Provence Côte d'Azur : 20 M€ ;
- Banque commerciale pour le marché de l'entreprise : 6,3 M€.

Les volumes restant disponibles sur chacune des conventions vont permettre de couvrir une partie des besoins de financements de l'année 2011. Joint à cette communication se trouve un tableau qui indique le détail des contrats dont il est fait état. Cette communication permet une parfaite information de l'assemblée.

M. Le Président.- Merci beaucoup. Y a-t-il des interventions sur cette communication ? Je vous remercie. Je passe la parole à M. REVEL pour le rapport suivant.

8. CANDIDATURE DE LABELLISATION POUR UN SECOND PROGRAMME D'ACTIONS DE PRÉVENTION DES INONDATIONS (PAPI) CONCERNANT LE FLEUVE VAR

Dr REVEL.- Suite à la circulaire du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement du 12 mai 2011 qui précise les modalités de suivi des

projets de PAPI issus de l'appel à projets du 17 février 2011, le Département souhaite déposer sa candidature de labellisation pour un second PAPI du Var. Le premier PAPI a été signé le 24 juillet 2009. Il a un budget global de 23 272 000 € hors taxes. Il est nécessaire de lancer un deuxième PAPI pour poursuivre la mise en sécurité des populations qui bordent le fleuve Var.

La procédure de labellisation doit faire l'objet d'une décision de se porter candidat à la labellisation du PAPI. Je vous propose de prendre acte que les nouvelles dispositions relatives à l'instruction des dossiers de programmes d'action et de prévention d'inondation issues de l'appel de 2011 obligent le porteur du projet à se porter candidat à sa labellisation, et de présenter la candidature du département pour obtenir la dite labellisation. Je vous signale que l'enveloppe financière de ce PAPI 2 varie entre 40 et 55 M€ hors taxes. En annexe vous est présenté un tableau prévisionnel des actions envisagées dans ce PAPI.

En Commission des Finances, le 17 juin, M. VICTOR et M. VINCIGUERRA avaient émis un avis réservé. Il y avait une abstention du PC, et M. VICTOR représentait M. TUJAGUE. M. CONCAS et M. MOTTARD avaient aussi émis un avis réservé. Avez-vous revu votre position ?

M. Le Président.- Me CONCAS.

Me CONCAS.- Je vais me livrer à un exercice assez original puisque je dois porter la parole de deux absents qui émettent deux opinions, non pas contradictoires, mais dans une forme de pastel. Jean-Raymond VINCIGUERRA nous avait quasiment convaincus de la pertinence d'une abstention vigilante, au motif d'une part du coût de ce PAPI 2, aux contraintes environnementales susceptibles d'impacter des biotopes protégés. Natura 2000, vous savez que c'est son truc. Il y tient particulièrement. Il nous avait aussi exposé la pertinence de cette abstention pour le phénomène lié à la sécurité et aux conséquences de cette fameuse contre-digue qui le fait chaque fois un peu réagir. C'est la raison pour laquelle, forts du commentaire qu'il nous fit, nous avons convenu de nous abstenir, sauf Antoine DAMIANI qui est le régional de l'étape. Conscient que tout ceci est lié aux entreprises du bassin de la basse vallée du Var, il m'a chargé, et c'est le minimum de courtoisie que je lui dois, de vous indiquer son vote favorable.

M. Le Président.- M. VICTOR.

M. VICTOR.- Nous aurions pu tout à fait voter ce dossier n° 8, mais nous voyons bien que ce second programme d'action est très directement lié aux nécessités de l'OIN de la Vallée du Var. Comme sur cette question nous sommes toujours dans le plus total manque de transparence dans cette assemblée, puisque jamais nous n'avons apporté un quelconque débat sur un projet d'ensemble ou sur des projets particuliers. Nous ne sommes pas les seuls à dire ce genre de choses. Combien d'associations réclament aujourd'hui que soient mises sur la place publique les orientations, les décisions déjà prises, de manière à ce que l'on puisse peut-être enfin consulter les populations concernant cet aménagement de la Plaine du Var ? Cette absence de débat, cette non-volonté de mettre au contact des populations et des associations,

sur ce qui va être développé pour les 30 années à venir dans cette vallée du Var, c'est ce qui nous amènera à nous abstenir sur ce dossier.

M. Le Président.- Je prends note de vos interventions. J'entends votre argumentation, M. VICTOR, mais elle est quand même assez éloignée des objectifs qui sont inscrits dans ce PAPI qui incontestablement et objectivement marquent un progrès pour la sécurité des communes et de nos habitants. Ce PAPI 2 va notamment garantir la protection de Saint-Laurent du Var, avec un progrès considérable. Il va assurer la pérennité de la ligne des chemins de fer de Provence à laquelle je crois vous êtes attaché, et qui a précédé de quelques décennies l'OIN. Aujourd'hui, les études conduites démontrent que la ligne des chemins de fer de Provence présente des points d'extrême fragilité par rapport au risque d'une crue même pas centenaire. Rappelez-vous ce qui s'est passé lors des inondations de 1994 où il avait fallu la détermination de Jean-Claude GAUDIN, à l'invitation de Christian ESTROSI, pour que la Région, après beaucoup d'hésitation, se résigne à continuer la ligne. Si demain une catastrophe naturelle majeure intervenait sur plusieurs kilomètres dans le lit du Var sur cette ligne, est-ce qu'elle perdurerait ? La question se pose.

Je veux bien que vous ayez votre discours sur l'absence de transparence de l'OIN, mais tout est sur la table. Vous avez des représentants, il y aura des débats. Je ne vois pas ce qui peut vous inquiéter. C'est une opération qu'a voulue Christian ESTROSI quand il était ministre de l'aménagement du territoire et qui tire notre département vers le haut. Ce sont des dépenses d'avenir et des emplois potentiels. Nous devrions tous être unis pour faire en sorte qu'elle réussisse. Cela intervient à une période où beaucoup d'autres avant nous ont eu des OIN avec beaucoup plus de moyens de l'Etat. Nous avons cette chance avec cette labellisation, et nous allons la saisir. Quand j'entends le proviseur du lycée Guillaume Apollinaire, par ailleurs opposant au maire de Saint-Martin du Var et qui n'a jamais réussi à se faire élire, qui se fait l'avocat des agriculteurs... Je ne savais pas qu'un proviseur était agriculteur lui-même. Moi, je parle avec la Chambre de l'Agriculture, qui n'a pas de crainte particulière. Arrêtons donc d'avoir ce discours là-dessus.

Sur le fond, de quoi s'agit-il ? Ce sont 40 à 50 M€ de travaux de protection. Vaut-il ne pas mieux protéger Saint-Laurent du Var ? Je vous pose la question. C'est important M. VICTOR. Faut-il ne pas protéger la ligne des chemins de fer de Provence ? Le PAPI 1 a été négocié en 2005 ; je me rappelle d'un déjeuner avec le Ministre de l'environnement, à l'époque Nelly OLIN, qui a marqué son passage au ministère de l'environnement, outre le PAPI 1, par la réintroduction des ours slovènes dans les Pyrénées. Nous avons eu un déjeuner avec Christian ESTROSI et elle s'était engagée sur ce PAPI 1. Nous sommes en train de le terminer. 25 M€ investissements. L'Etat nous a apporté 10 M€. Ce n'est pas très fréquent que l'Etat s'engage sur des montants aussi importants. La Région y est allée, de même que le conseil général, Nice Côte d'Azur, et toutes les communes.

Grâce aux maîtrises d'ouvrage rapides du conseil général, nous avons pu via le PAPI 1 réaliser la digue du CADAM. Fallait-il ne pas la faire ? Est-ce que c'est protéger la spéculation que protéger le centre administratif départemental ou l'aéroport Nice Côte d'Azur ? Fallait-il ne pas faire ces travaux ? Fallait-il ne pas protéger la digue derrière

Charles Ehrmann ? Fallait-il ne pas faire la digue sur la zone d'activité de Carros ? Quand nous allons à Carros, nous sommes souvent chaleureusement accueillis par des délégations d'un syndicat où je crois vous avez quelques amis qui défendent l'emploi. Quand on permet la construction de Schneider grâce aux travaux que nous avons faits dans le PAPI... On arase les seuils, et ce sont tous les scientifiques qui l'ont dit, pour la sécurité. Cela n'a rien à voir avec l'OIN. Certains ont dit que la création des seuils était une aberration scientifique, donc nous corrigeons.

Le PAPI 2 reste à faire. Le plus coûteux, avec plusieurs dizaines de M€, voire 30 M€, c'est la protection de la ligne de chemins de fer de Provence.

M. TUJAGUE.- Tant mieux !

M. Le Président.- Si c'est tant mieux, je ne vois pas où est le débat, mais c'est un rapport extrêmement important, et même le plus important de cette séance, puisque nous rattrapons des décennies d'inertie. L'Etat avait la propriété domaniale du fleuve Var. Henri LEROY a fait la même chose pour la Siagne où il y a aussi une mobilisation très forte. Profitons-en. Nous avons un engagement de l'Etat. On prend notre part, tous ensemble. On demande un engagement de près de la moitié des 40 M€ de l'Etat. Il y a des crédits. Cela va passer en septembre. On se bat, j'en ai parlé à la Ministre, nous en avons parlé avec Christian ESTROSI au Premier Ministre. Si cela permet de faire en sorte qu'il y ait demain des universités, des entreprises qui s'implantent sur ce territoire, où est le problème ? Vous voulez qu'on continue à faire comme depuis 40 ans des zones commerciales qui tuent le petit commerce en centre-ville ?

M. TUJAGUE.- Le problème est dans le refus de la confrontation publique sur l'aménagement de la Plaine du Var. Vous la refusez.

M. Le Président.- Que veut dire la confrontation publique ? Nous sommes dans une enceinte démocratique et républicaine. Il y a des règles. Demain, tous les projets seront soumis à des enquêtes publiques. Ce sont trois personnes qui nous écrivent et dont l'article passe trois fois dans *Nice Matin* ? Le même article passe d'ailleurs chaque fois en plus en plus gros. Ils représentent qui et quoi ? Ils ont été élus par qui ? Ont-ils plus de légitimité que la Chambre de l'Agriculture ? Avec qui faut-il discuter ? Nous pouvons faire une consultation avec le 1,5 million d'habitants de ce département, cela peut prendre du temps. La concertation s'appelle l'élection dans une démocratie. Il y a un mandat représentatif, et c'est aux élus de prendre leurs responsabilités. Il y a un conseil d'administration. Vous êtes représenté. M. PIEL n'est quand même pas le représentant du grand capitalisme au sein de l'OIN. Il y est, il est au courant. On dirait qu'on est en train de faire quelque chose de secret. Il n'y a rien de caché, tout est sur la table. Vous connaissez les projets, et il s'agit de protéger nos concitoyens. Prenez vos responsabilités. Si demain la ligne de chemin de fer n'est plus là, ne venez pas nous dire que vous l'avez défendue. Ce sera au procès-verbal.

Mes chers collègues, sur ce dossier, qui s'oppose ?

Le dossier n° 8, mis aux voix, est adopté à la majorité (abstention de Mme GOURDON, M. ALBIN, Me CONCAS, M. MOTTARD, M. TUJAGUE, M. VICTOR, M. VINCIGUERRA)).

Merci pour ce vote. Je passe maintenant la parole à Bernard ASSO sur la monétisation de l'énergie réservée produite par les aménagements hydroélectriques.

9. MONÉTISATION DE L'ÉNERGIE RÉSERVÉE PRODUITE PAR LES AMÉNAGEMENTS HYDROÉLECTRIQUES ET MISE À DISPOSITION DU DÉPARTEMENT

Pr ASSO.- Merci M. le Président. Ce rapport a pour objet de permettre au département de monétiser la part d'énergie réservée qui lui est affectée et qui provient des centrales hydroélectriques. Nous avons jusqu'alors rétrocédé une partie de cette énergie à des collectivités puis à des industries et à EDF. Pour ce qui était des concessionnaires, c'était pendant la période de validité des concessions. Pour les concessions arrivées à échéance, nous avons déjà monétisé notre part réservée. Il s'agit tout simplement de généraliser la procédure, et donc de ne plus rétrocéder. Nous demandons au Président du conseil général de résilier la convention de rétrocession avec EDF, de mettre fin aux autres rétrocessions, et de pouvoir bénéficier en espèces sonnantes et trébuchantes de l'équivalent de cette compensation financière.

M. Le Président.- Merci beaucoup. C'est une disposition nouvelle qui nous permet de monétiser ces débits réservés. C'est une avancée importante liée là aussi à la volonté du législateur. Sur ce dossier, y a-t-il des interventions ? Me BALARELLO.

Me BALARELLO.- Je suis très satisfait de voir que le barrage de Saint Dalmas et de Paganin va rapporter quand même 7 553,37 € par an. Cela vous permettra de compléter le financement de deux ou trois chantiers en cours que nous n'arrivons pas à terminer. Le financement est tout trouvé !

Pr ASSO.- C'est tout à fait contraire à la règle d'universalité budgétaire, mais comme c'était une pirouette, il n'y a pas de problème.

M. Le Président.- Nous avons bien noté que l'eau de la Roya servirait à couvrir le toit de la caserne RUSCA.

Me BALARELLO.- Pas de la caserne, la caserne est à Nice. A ce propos, je voudrais bien qu'avec Christian ESTROSI et vous nous apposions une plaque au Palais RUSCA, à Nice. C'est une idée que j'ai depuis plusieurs années. Les gens ignorent qui est RUSCA. Il est natif de la Brigue, Général de Napoléon 1^{er}, tué au champ d'honneur à Soissons.

M. Le Président.- Nous en resterons-là. Nous ferons une conférence sur RUSCA, qui le mérite. Sur ce dossier, il n'y a pas d'opposition ? Il est approuvé.

Le dossier n° 9, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

Je passe la parole au Dr REVEL pour le dossier sur la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec le syndicat intercommunal des Paillons pour l'entretien des berges du Paillon. Je suis sûr que M. VICTOR votera ce dossier.

10. CONVENTION DE DÉLÉGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE AVEC LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES PAILLONS POUR L'ENTRETIEN DES BERGES DU PAILLON

Dr REVEL.- Il y a eu l'unanimité de tous les groupes en Commission des Finances. Le conseil général est propriétaire de 27,3 km de berges, soit 33 % du linéaire à la charge du SIP. Il est proposé de décider de signer une convention où nous prendrions la maîtrise d'ouvrage avec le syndicat intercommunal des Paillons pour l'entretien des berges du Paillon dont le département est propriétaire. Il est prévu une enveloppe financière de 50 000 € par an.

M. Le Président.- Merci beaucoup. Y a-t-il des interventions sur ce dossier ?

Le dossier n° 10, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

Dr REVEL.- Je m'interroge quand même sur le biotope, on n'a rien prévu pour la scolopendre à tête chercheuse qu'on a trouvée sur les berges du Paillon... Il y a les mêmes sur les berges du Var.

M. Le Président.- Je cède la parole au Dr ROUX pour le rapport sur l'éducation.

11. POLITIQUE ÉDUCATION

Dr ROUX.- Le présent rapport a pour objet l'attribution de subventions d'investissement aux collèges privés et au lycée privé Saint-Vincent-de-Paul sous contrat d'association avec l'Etat, ainsi que la validation de la sectorisation des collèges publics du département des Alpes-Maritimes pour la prochaine rentrée scolaire.

Pour les collèges privés sous contrat, les subventions attribuées concernent la mise en conformité et aux normes de sécurité et d'hygiène, et le développement de nouvelles technologies. Selon les termes de la loi FALLOUX, la participation du Département à ces dépenses d'investissement ne peut dépasser 10 % des dépenses annuelles de fonctionnement. Je vous propose donc d'allouer aux collèges concernés des subventions correspondantes détaillées en annexe et dont le montant s'élève à 697 347 €.

Nous avons fait en sorte et précisé en commission d'éducation, avec Me CONCAS, que le montant maximum par collège ne dépasse pas 60 000 €. Grâce à cela, nous pouvons proposer une aide beaucoup plus efficace pour les établissements privés les moins favorisés. Concernant le lycée privé sous contrat avec l'Etat, je vous propose, aux termes de la loi ASTIER, d'allouer au lycée privé Saint-Vincent-de-Paul à Nice une subvention d'un montant de 51 324 €.

Pour le secteur de recrutement des collèges publics du département des Alpes-Maritimes – je vous rappelle que c'est le département qui depuis le 13 août 2004 arrête le secteur de recrutement des collèges ainsi que leur mode d'hébergement – il convient de modifier la sectorisation des collèges publics, afin notamment de prendre en compte la modification des secteurs de recrutement du collège René CASSIN à Tourrette Levens, du lycée Victor DURUY à Nice, et du collège La Bourgade à La Trinité.

Je vous donne enfin lecture de la note au rapporteur. Conformément au code de l'Education, le Conseil Académique de l'Education Nationale (CAEN) a été consulté lors de sa séance du 15 juin et a rendu un avis favorable concernant l'attribution de subventions d'investissement aux établissements privés sous contrat d'association en application de la loi FALLOUX. Par ailleurs, le Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN) réuni ce matin a été consulté et a donné un avis favorable concernant la définition de la sectorisation des collèges publics des Alpes-Maritimes pour l'année scolaire 2011 – 2012.

En conclusion, je vous propose d'allouer aux collèges privés sous contrat les montants de subventions détaillés en annexe ainsi que la subvention au lycée Saint-Vincent-de-Paul, et d'arrêter la nouvelle sectorisation des collèges publics. J'en ai terminé.

M. Le Président.- Merci beaucoup. Me CONCAS.

Me CONCAS.- Ce dossier a en effet retenu l'attention de la Commission. Nous avons bien travaillé, et on nous a répondu de manière aussi précise que possible à un certain nombre de questions. Nous allons bien entendu voter ce dossier. Il serait inenvisageable qu'il puisse y avoir des établissements à deux vitesses, et que les collèges publics puissent avoir un meilleur traitement que les collèges sous contrat.

Pour autant, nous allons vous faire une proposition et formuler un vœu qui avait été soumis à l'appréciation des membres de la Commission et que je réitère ici bien volontiers. Nous avons appris à cette occasion qu'à chaque fois qu'un établissement sous contrat sollicitait notre collectivité pour lui faire supporter une partie de la dépense pour des aménagements, aucune démarche n'était faite pour vérifier en amont la pertinence de la demande de dépense engagée. Nous pouvons effectivement travailler sur la confiance. Dès l'instant où un établissement nous dit qu'il veut rénover une cuisine ou remettre en état une partie de son gymnase, nous le croyons bien volontiers, mais nous avons donc appris à cette occasion qu'aucune démarche n'était faite en interne dans notre collectivité pour en vérifier la pertinence. De plus, et c'est un peu sidérant, une fois le paiement mandaté et effectué, aucun membre de notre collectivité ne vient vérifier a posteriori la bonne exécution des travaux, sachant qu'il s'agit d'établissements qui ne sont pas soumis aux règles de la comptabilité publique, mais aux règles de la comptabilité privée.

J'avais donc fait une suggestion et émis une proposition qui avait eu l'assentiment de l'excellent Dr ROUX : vis-à-vis du conseiller général du secteur concerné par le collège sous contrat pour lequel des aménagements doivent être faits, il faudrait que cet élu soit à la fois informé par l'établissement de la demande de travaux, et qu'il puisse ensuite se déplacer a

posteriori pour en vérifier la bonne exécution. Voilà ce qui avait été demandé et qui, me semble-t-il, avait eu l'assentiment du Dr ROUX. C'est la proposition que je vous fais.

M. Le Président.- Je ne sais pas si vous avez confondu la pertinence et l'effectivité. Nous votons des subventions d'investissement telles qu'elles sont prévues dans le cadre de la loi FALLOUX pour les établissements sous contrat d'association avec l'Etat. Vous avez le montant, près de 700 000 €, ce qui est à peu près en phase avec ce que nous avons fait les années précédentes.

Nous n'avons pas à nous prononcer sur la pertinence à partir du moment où nous avons un dossier de demande de subvention sur un domaine qui est examiné par les services. Nous regardons bien entendu s'il y a une conformité de cette demande avec la mission d'éducation. Nous n'avons jamais eu de demande nous paraissant contraire à l'objectif poursuivi. Nous ne sommes pas maître d'ouvrage. C'est un peu la même relation que celle que nous avons avec les communes. Nous avons des critères d'intervention. En l'occurrence, ceux-ci sont encadrés par la loi. Les dossiers répondent à la mission d'éducation. Nous n'avons pas à juger de la priorité ou de l'opportunité, ou à émettre un jugement de valeur sur ces dossiers. En revanche, si vous vouliez parler d'effectivité de la dépense, je vous confirme que nous mandats bien évidemment les subventions sur présentation des factures acquittées. Contrairement à ce que pouvait laisser entendre votre propos, mais peut-être l'ai-je mal compris, ce n'est pas quelque chose qui peut conduire à un blanc-seing donné sur un projet. Nous mandats ces subventions sur la base des factures acquittées, lorsque les travaux sont réalisés.

M. VICTOR. J'aurai ensuite quelque chose à vous dire qui a trait à l'éducation Me CONCAS.

M. VICTOR.- Je viens d'entendre que le CDEN s'était réuni ce matin. Je n'ai pas été convié, alors que j'en fais partie. Avant-hier, je ne pouvais pas y assister, mais je n'ai pas été convié ce matin.

Dr ROUX.- Le CDEN a été convié il y a 48 heures, mais il n'y avait pas le quorum. Les personnes présentes, et il y avait d'ailleurs très peu d'élus, ce que je regrette, ont décidé de re-convoquer ce matin le CDEN pour qu'il puisse rendre son avis avant cet après-midi. Ce sont donc les personnes présentes qui ont pris cette décision.

M. VICTOR.- D'accord. Je n'ai simplement pas eu l'information. Je ferme la parenthèse.

Concernant ce dossier, dans lequel nous allons faire un cadeau de 700 000 € aux établissements privés, je sais bien qu'il s'agit de l'application de la loi, mais je trouve que cela est un peu fort si nous considérons que sur la période 2009-2010, nous réduisons de 37 M€ notre intervention sur les équipements départementaux des collèges. C'est un peu fort de café, d'autant plus si nous considérons comment nous avons réduit nos dotations pour nos établissements publics, au même moment où nous augmentons nos dotations pour les

établissements privés. Si à cela je rajoute ce que sont nationalement tous les coups portés à l'Education Nationale... D'accord, c'est l'application de la loi, nous subventionnons des travaux, mais je trouve cela un peu fort dans le contexte actuel. C'est une raison qui nous amènera à nous abstenir sur ce dossier.

M. Le Président.- Merci de ces précisions. Je compléterai ma réponse pour dire, Me CONCAS, que le Conseil Académique émet un avis sur le programme. Ne laissez pas entendre que nous subventionnerions des dossiers n'ayant rien à voir avec la mission de l'Education. Il y a un établissement auquel nous faisons confiance, parce que nous avons des relations de confiance. Les directeurs d'établissement sont tous des personnes de grande qualité. Il y a la validation pour avis, mais c'est soumis au CAEN, et nous avons le contrôle de l'effectivité.

Ceci étant dit, je voudrais profiter de ce rapport pour vous faire part, Me CONCAS, de mon étonnement, je dirai même de ma désapprobation, voire de ma colère, devant la prise de position que vous avez effectuée lors du conseil d'administration du collège Ségurane le 30 mai dernier, et qui a conduit le conseil d'administration, avec des représentants de parents d'élèves, d'enseignants et nous-mêmes, à voter contre l'installation de caméras de vidéo-protection à l'intérieur de cet établissement. Vous avez, et je la respecte, pris une position qui est conforme à une position idéologique de certains membres de votre mouvement, ceux qui réfléchissent vraiment avec les idées, même pas du 20^{ème} siècle, mais plutôt du 19^{ème} siècle. Sur la vidéo-protection, nous avons eu des débats multiples à l'Assemblée Nationale, et il y a aujourd'hui des parlementaires du parti socialiste qui sont spécialisés sur les questions de sécurité. Je pense à Emmanuel VALLS, Jean-Jacques URVOAS, François REBSAMEN, qui soutiennent pleinement ces politiques de vidéo-protection, en tenant un discours qui est plus global. En tous cas, ils ne s'opposent pas à ces mesures. Dans les communes dont ils ont la charge, ils en ont installé.

Vous avez estimé lors du conseil d'administration de Ségurane – ce qui a conduit à une voix de majorité à vous opposer à ce que nous installions des caméras à l'intérieur de l'établissement – que cette installation onéreuse laissait persister certains problèmes de sécurité, et que vous souhaitiez privilégier la présence humaine. Vous avez également souligné qu'une étude menée par Scotland-Yard démontrait que « ce type de dispositif coûte cher et ne sert à rien ».

Je pense que vous avez pris une lourde responsabilité, lorsque l'on voit l'actualité récente, dans notre ville ou dans le pays, avec la mort de cette collégienne à Florensac. Je ne dis pas qu'une caméra aurait évité ce drame. Personne n'aurait pu éviter ce drame, et il s'est d'ailleurs produit devant un assistant d'éducation. Pas plus la présence humaine que les caméras auraient évité ce drame. Mais je vous rappelle que si nous avons installé 435 caméras dans les collèges de ce département, c'est parce qu'en 2004 est intervenu un attentat à la caserne Filley qui a quasiment détruit intégralement le collège Ségurane. Si cet attentat avait eu lieu la journée, il y aurait eu des dizaines de morts. Christian ESTROSI, avec sa majorité, avait alors décidé d'installer des caméras aux abords de tous les établissements, et à l'intérieur, avec l'approbation du conseil d'administration.

Je saisis personnellement tous les parents d'élèves du collège Ségurane pour qu'ils décident. On ne peut pas se réduire en la matière à des postures idéologiques qui sont d'un temps qui me paraît dépassé. Il s'agit de la sécurité de collégiens, d'adolescents. Nous sommes dans une société malheureusement de plus en plus violente. Ce débat sur la violence pénètre les enceintes scolaires qui devraient être des sanctuaires de la République contre la violence. Je condamne donc avec la plus grande force, et je l'écrirai aux membres du conseil d'administration, mais également à tous les parents. Nous parlions précédemment de transparence avec la nécessité, M. VICTOR, de consulter tout le monde. Je doute qu'une majorité de parents soit sur la posture prise par des syndicats politisés, qui ont une vision de l'avenir uniquement idéologique et sectaire, avec vous en chef de file.

Je condamne donc avec force cette situation. Vous prenez une responsabilité lourde. Je consulterai tous les parents pour qu'ils apprécient eux-mêmes s'il convient pour leurs enfants d'avoir les moyens de sécurité adaptés.

M. VICTOR.- Bien-sûr, ce sont les caméras qui vont régler le problème...

M. Le Président.- Vous irez le dire à cet élève qui a été poignardé devant le lycée du Parc Impérial. Cela a motivé immédiatement l'intervention des éducateurs, et cela a permis l'arrestation immédiate de l'auteur des faits.

Me CONCAS.- Il faut que je me pince. Je n'ai pas rêvé. Je suis bien en séance du conseil général, et je viens bien d'entendre le Président du conseil général se livrer publiquement à une analyse d'un procès-verbal de conseil d'administration, un peu comme si on venait maintenant s'immiscer dans une instance qui est somme toute souveraine. Un conseil d'administration d'un collège débat et vote. Si vous lisez le procès-verbal, vous y observerez que le vote s'est fait à bulletin secret, que je n'ai pas fait de lobbying quelconque pour intervenir auprès des uns et des autres, je n'ai pas besoin de cela. C'est me prêter des compétences que je n'ai peut-être pas. Le vote qui a été exprimé était assez net, avec 9 contre et 7 pour. Faites tous les courriers que vous voulez, diffusez cela à qui vous voulez. En attendant, confondre les fonctions de Président du conseil général avec la souveraineté d'un conseil d'administration de collège, je trouve cela un peu déplacé et pas digne de la fonction que vous êtes censé occuper.

M. Le Président.- Votre réponse marque la gêne qui traduit l'ambiguïté de votre position. Nous sommes totalement dans un débat relatif au conseil général. Il est légitime que nous ayons le procès-verbal. Nous sommes l'autorité de tutelle de ces établissements. Le procès-verbal fait état du représentant du conseil général. Vous représentez donc le conseil général. Vous pourriez ne plus le représenter. Vous ne représentez pas un canton, mais le conseil général. Je vais réfléchir à votre maintien dans cette représentation, dans la mesure où vous vous inscrivez en opposition avec la politique de la majorité du conseil général sur ces questions. Je le dis très clairement. Vous ne pouvez pas représenter le conseil général et défendre une politique qui va à l'inverse de ce que souhaite le conseil général. Nous sommes dans un problème de cohérence.

C'est n'est pas un sujet mineur. C'est un sujet qui a trait à la sécurité de centaines et de milliers de collégiens. Je souhaite que l'opposition soit représentée quand il y a une parité de représentants dans les organismes, et qu'elle fasse valoir ses positions, mais lorsqu'il s'agit de représenter la collectivité départementale... Je respecte votre position, mais nous sommes dans une opposition totale. Donc cela me gêne que vous soyez indiqué dans un procès-verbal comme étant le représentant du conseil général. En l'occurrence, vous êtes le représentant de vous-même et du parti socialiste, vous n'êtes pas le représentant de la position du conseil général. Vous ferez ce que vous voudrez, et chacun prendra ses responsabilités, mais en la matière, nous sommes dans un débat qui concerne le conseil général. Je m'inscris donc en faux, nous ne sommes pas dans un débat qui concerne d'autres enceintes. C'est un axe politique fort de notre collectivité, approuvé par les conseillers généraux, et en l'occurrence dans ce collège. S'il y a bien un collège qui a été traumatisé, victime d'un incident majeur... Je serais heureux d'interroger un par un les parents, de leur expliquer ce qui s'est passé en 2004 dans cet établissement, de leur demander si l'installation d'une caméra portera atteinte à la liberté individuelle de leur enfant, et de leur demander ce qu'ils préfèrent. Je suis à peu près certain de la réponse des parents, quelle que soit leur opinion politique. Avant l'opinion politique, il y a le pragmatisme, le bon sens et le caractère concret.

Me CONCAS.- Rien de ce que vous dites n'a été abordé dans le Conseil d'Administration.

M. Le Président.- Ecoutez, j'ai un procès-verbal qui m'a été transmis par l'établissement. S'il est faux, il faudra que vous l'attaquiez pour faux. Ce n'est pas moi qui y étais, et ce n'est pas moi qui l'ai rédigé. Je le relis et vous demande s'il s'agit ou non de vos déclarations : le représentant du conseil général – comme M. MANFREDI n'était pas présent, c'est vous – : *« il est possible de maîtriser le champ de vision de la caméra en réduisant le faisceau. La visualisation de l'extérieur, des personnes à pied ou au volant d'un véhicule est amoindrie. Même avec une caméra rotative à 360 degrés, il existe des zones non-couvertes. Cette installation onéreuse laisse persister certains problèmes de sécurité. Il souhaite privilégier la présence humaine. »*

Deuxième citation, puisqu'il faut être complet et que vous ne vous êtes pas arrêté là – ou alors cette partie est fautive et il faut que vous le me disiez – : *« le représentant du conseil général indique que plusieurs débats s'interfèrent. Une étude menée par Scotland-Yard démontre que ce type de dispositif coûte cher et ne sert à rien. Des moyens humains doivent être déployés pour visionner les images. Ces mêmes personnes, pendant ce temps, ne sont pas sur le terrain. »* Je conclus de ces deux prises de position qu'il n'y a pas beaucoup d'hésitation sur le sens de votre vote.

Me CONCAS.- Le vote était secret.

M. Le Président.- Vous avez voté pour ?

Me CONCAS.- Qu'est ce que c'est que cette histoire ? Nous sommes dans un flicage de conseil d'administration d'un collège !

M. Le Président.- Assumez vos positions. On ne va pas s'abriter derrière un scrutin à bulletin secret. J'ai du mal, après avoir lu ce que vous avez dit, à penser que vous avez orienté le conseil d'administration pour voter pour.

Me CONCAS.- Avez-vous donné aux collègues la lecture du résultat du vote ?

M. Le Président.- Vous l'avez donné : 9 voix pour, 7 voix contre. Je tenais quoi qu'il en soit à vous le dire.

Me CONCAS.- Vous devriez me remercier du travail que je fais en conseil d'administration. Je n'en ai jamais raté un seul depuis que je suis élu, et chaque fois que j'ai l'opportunité d'intervenir, j'essaie de le faire avec pertinence, comme je l'ai fait de manière technique sur ce procès-verbal.

M. Le Président.- Je le dis concrètement : les représentants du conseil général ne peuvent pas, sur des dossiers de fond du conseil général, exprimer une position contraire à ce que souhaite le conseil général. Je vous le dis. En l'occurrence, cette position me paraît dangereuse, d'autant plus dans cet établissement qui a une histoire douloureuse et qui a été victime d'un attentat particulièrement grave. Je tenais à vous le dire, et j'en tirerai les conséquences nécessaires.

Sur le rapport éducation, y a-t-il des abstentions ?

Le dossier n° 11, mis aux voix, est adopté à la majorité (abstention du groupe communiste (M. ALBIN, M. TUJAGUE, M. VICTOR)).

Je vous remercie. Je cède la parole à M. MASCARELLI pour le rapport suivant.

12. INTERVENTION DÉPARTEMENTALE EN MATIÈRE D'AIDES DIRECTES AUX ENTREPRISES EN MILIEU RURAL EN COFINANCEMENT DU FISAC

M. MASCARELLI.- Si vous le permettez, je traiterai les dossiers 12 et 14. Le premier rapport fixe les modalités d'intervention du département en matière d'aides directes aux entreprises en milieu rural, en cofinancement du FISAC. Ce dossier a reçu un avis favorable à l'unanimité de la Commission du développement local et de l'économie.

Le dossier n° 12, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

14. FUSION DES SYNDICATS MIXTES DE LA STATION DE LA COLMIANE, DE DÉVELOPPEMENT DE LA HAUTE-VESUBIE ET DU COMPLEXE THERMAL DE ROQUEBILLIÈRE

M. MASCARELLI.- Ce rapport concerne la fusion des syndicats mixtes de la station de la Colmiane, de développement de la Haute-Vésubie et du complexe thermal de

Roquebillière, avec une participation du conseil général qui permettra d'assurer 95 % des dépenses de fonctionnement et d'investissement, et reprendra les compétences des trois anciens syndicats.

Ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission des Finances, avec une abstention, celle de M. VICTOR représentant M. TUJAGUE.

M. Le Président.- Merci. M. ALBIN.

M. ALBIN.- Ce dossier prévoit, sous couvert de la loi, de faire fusionner les trois syndicats mixtes qui existaient en un seul nouveau syndicat mixte. En revanche, nous constatons que notre collectivité s'engage à hauteur de 95 % dans ce nouveau syndicat mixte, ce qui est extrêmement important. C'est un beau cadeau pour la Haute-Vésubie que d'avoir une intervention du conseil général aussi importante. Ce dossier concerne aussi l'activité économique. Sauf erreur de notre part, cette activité économique est une compétence de la future métropole. Ces territoires font partie de la future métropole. Nous espérons que s'il y a des cas de figure qui se représentent pour des fusions de syndicats intercommunaux ou autres, il y aura la même générosité de la part de notre collectivité pour venir abonder le financement de ces regroupements, et que ceux-ci ne reposeront pas sur des finances communales ou simplement intercommunales.

M. Le Président.- Ce dossier porte sur la fusion de trois syndicats mixtes qui existent déjà sur un périmètre de quelques kilomètres. Il y a aujourd'hui trois syndicats mixtes dont le financement est assuré à 90 % par le conseil général : le syndicat mixte de la Colmiane, qui a en charge la gestion de la station de la Colmiane dans ses produits hiver et été ; le syndicat mixte de la Haute-Vésubie, qui existe depuis une dizaine d'année, qui a en charge la gestion du parc Alpha et la station de ski de fond du Boréon ; le syndicat mixte de Roquebillière, présidé par Gérard MANFREDI, qui a pour objectif le développement du thermalisme.

Les trois conseillers généraux concernés, de même que tous les maires concernés, ont estimé qu'avec une seule structure juridique nous aboutirions à une plus grande efficacité dans la gestion des projets et dans la gestion de ces syndicats, y compris au plan administratif, avec des économies d'échelle importantes. Il s'agissait de trois petits syndicats mixtes. Nous en avons fait un gros avec le syndicat mixte des stations du Mercantour. Les autres sont plus modestes. Je souhaite à terme que nous allions vers un rapprochement de ces syndicats mixtes. Se posera demain la question du tout petit syndicat mixte de Roubion, qu'il faudra peut-être rapprocher des stations du Mercantour ou de Valberg. Ce sont des structures qui représentent des volumes financiers importants. Administrativement, mon souhait est de réduire le nombre de ces syndicats mixtes, ce qui ne change rien pour le département, puisqu'il s'agit toujours de la même clé de financement.

Nous avons légèrement modifié cette clé de financement, puisqu'il y a des projets importants et que nous avons veillé à ce qu'ils ne soient pas déséquilibrés pour les communes. Il y a notamment le projet départemental de la station thermique de Berthemont. La compétence des syndicats mixtes n'est pas territoriale. Elle associe le conseil général, qui a

une compétence Alpes-Maritimes, avec des communes qui ont une compétence sur leur territoire. Le périmètre des syndicats mixte est plus large que celui de la future métropole, puisqu'il concerne tout le département. Demain, nous ferons la première station thermale des Alpes du Sud et de toute la région Provence Côte d'Azur à Roquebillière. Le chantier démarrera au début de l'année 2012. Il était légitime que la commune de Roquebillière, qui n'a pas la superficie financière pour le faire, ne supporte pas à elle seule une part de l'investissement qui est un investissement départemental. Nous avons un projet sur le développement d'un centre de montagne sur Saint-Martin Vesubie, et c'est la même remarque. Nous avons sur la Colmiane, dans les années à venir, pour garantir la pérennité de cette station qui est essentielle, la réalisation d'une retenue collinaire. Tous ces investissements sont programmés dans les 5 ans qui viennent. Nous avons défini les clés de répartition. Vous avez ma réponse sur cette question.

M. VICTOR.- Nous sommes bien dans les compétences transférées à la métropole, n'est-ce pas?

M. Le Président.- Non, ce n'est pas de la promotion économique. La métropole n'a pas la compétence tourisme. Aujourd'hui, nous avons une entité départementale et une entité communale. L'entité départementale a un périmètre plus large que la métropole. Elle n'a donc pas à être intégrée. Si demain les communes transfèrent la compétence, ce sera un syndicat mixte entre le conseil général et la métropole. Je prends l'exemple du syndicat mixte des stations du Mercantour, qui associe aujourd'hui le conseil général et la communauté de communes. Cette communauté de communes n'existera plus, c'est la métropole qui s'y substituera. Le syndicat mixte des stations du Mercantour sera demain composé du conseil général et de la métropole, mais avec les clés actuelles. Nous l'avons vérifié juridiquement, et il n'y a pas de transfert du conseil général vers la métropole sur ce plan.

M. ALBIN.- Dans l'hypothèse où les communes transféreraient demain à la métropole cette compétence, cela voudrait dire que la clé de répartition qui est aujourd'hui arrêtée serait revue. Nous entrerions en effet dans le même cadre que ce que nous connaissons avec les voies départementales. Il y aurait un repositionnement des financements.

M. Le Président.- Ce n'est pas juridiquement obligatoire. Si demain le transfert est effectué, la métropole se substituera à la commune, mais encore une fois, ce n'est pas d'actualité. La négociation sur la clé de financement résulte d'un accord réciproque, mais ce n'est pas une modification automatique. Si demain les communes concernées transfèrent leurs compétences à la métropole sur ces domaines, juridiquement, nous prendrons acte de ce transfert. Ensuite, bien entendu, il ne s'agit pas des mêmes potentiels entre l'un et l'autre, mais c'est un débat qui n'est pas juridique. C'est un débat budgétaire et politique. Juridiquement, l'état des lieux est celui-ci.

S'il n'y a pas d'autres interventions, nous pouvons passer au vote.

Le dossier n° 14, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Je cède la parole à M. ROSSI pour le rapport n° 13.

13. AIDES AUX COLLECTIVITES

M. ROSSI.- Ce rapport relatif à l'aide aux collectivités traite tout d'abord de la modification de la réglementation départementale, en premier lieu pour préciser les bénéficiaires des subventions en matière d'assainissement et d'eau potable, et ensuite pour préciser les modalités de versement des subventions. Il traite également des opérations de plus de 210 000 € qui doivent faire l'objet d'un avis de principe. Il y en a 73, auxquelles s'ajoutent dans la note au rapporteur des opérations relatives à la commune de Roquefort-les-Pins, aux communes des vallées d'Azur, aux communes de la Tinée, et au SIVOM de Lantosque-Utelle. Il s'agit de la version 2 de la note au rapporteur.

Ce document traite également du programme de l'Agence de l'Eau 2011, avec une liste des opérations prévues. Il traite enfin d'un point particulier pour une subvention exceptionnelle au profit de la commune de Belvédère. Pour être complet, la note au rapporteur fait mention d'une modification de capacité pour la station d'épuration de La Croix-sur-Roudoule. La Commission a rendu un avis favorable à l'unanimité, avec une abstention lors de la Commission des Finances.

M. Le Président.- Je vous remercie. Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ?

Le dossier n° 13, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

15. RESSOURCES HUMAINES - ADAPTATION DES EMPLOIS DE LA COLLECTIVITÉ

Mme GIUDICELLI.- En 2006, nous avons créé 11 emplois pour le transfert des forestiers sapeurs de l'ONF vers le département. Il s'agit maintenant de nous autoriser à la création de 11 emplois du cadre d'emploi des techniciens territoriaux pour permettre la nomination de 5 adjoints au responsable de groupement, d'un responsable de chantiers de brulage dirigé, de 2 cartographes, du responsable de l'atelier mécanique, du responsable des bureaux des opérations et du responsable des réseaux informatiques de Force 06. Compte tenu des spécificités de ces postes et du niveau de technicité requis, il faut autoriser le recrutement de ces emplois d'agents contractuels justifiant d'une expérience significative du domaine, et dont la rémunération sera fixée par référence à celle des techniciens territoriaux.

M. Le Président.- Merci. Pas d'intervention sur ce dossier ?

Le dossier n° 15, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

Me BECK sur le dossier suivant.

16. INFORMATION SUR L'EXÉCUTION DES MARCHÉS PUBLICS – EXERCICE 2010

Me BECK.- Dans le cadre de la transparence des procédures de marché public, le décret du 27 mars 1993 prévoyait que les informations sur l'exécution des marchés soldés dans l'année ou en cours d'exécution devait faire l'objet d'un rapport récapitulatif annuel communiqué à l'assemblée délibérante. Ces dispositions ont ensuite été supprimées par le décret approuvant le nouveau Code des Marchés Publics en mars 2001. Cependant, comme chaque année, le Président a souhaité que l'assemblée puisse continuer à être destinataire de cet état récapitulatif afin d'assurer la plus grande transparence des procédures de marchés publics du département. Le détail des différents marchés figure sur un CD-ROM qui a été remis aux membres de l'assemblée. Il est proposé de prendre acte de cette communication de l'état récapitulatif annuel des marchés publics soldés ou en cours d'exécution pour l'année 2010. La Commission a simplement pris acte de cette communication.

M. Le Président.- Pas d'intervention ? Je vous remercie. Passons au dossier suivant.

17. BILAN DES MUTATIONS IMMOBILIÈRES EFFECTUÉES EN 2010

Me BECK.- Un avis favorable a été rendu par la Commission. L'article L.3213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales fait obligation au département de soumettre chaque année à l'approbation de l'organe délibérant le bilan des acquisitions et des cessions immobilières effectuées au cours de l'exercice budgétaire précédent. Pour cet exercice, 213 actes ont été signés. Les montants d'acquisition annoncés s'entendent hors formalités et correspondent aux actes signés au 31 décembre 2010. Il est proposé d'approuver ce bilan dont un état joint fixe le détail.

M. Le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions ?

Le dossier n° 17, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

18. INFORMATION SUR LE RAPPORT D'ACTIVITÉS DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX – ANNÉE 2010

M. Le Président.- Ce rapport vous a été remis. Il n'y a pas de vote. Avez-vous des remarques ? Me CONCAS.

Me CONCAS.- C'est un très joli document, avec en première page une photo du canton dont je suis conseiller général. En pages 4 et 5, nous trouvons un tableau sur les Alpes-Maritimes en chiffres. Le lecteur peut effectivement être fasciné par la qualité de la présentation, mais si nous y regardons d'un peu plus près et si nous mettons en perspective ce document avec celui qui nous avait été communiqué en 2009, nous constatons avec surprise certains écarts, avec par exemple le secteur commerces et services : 198 682 effectifs, contre

230 824 effectifs en 2009, soit une perte de 32 142 effectifs en l'espace d'une année. De même, dans l'industrie, nous avons 31 568 effectifs, contre 33 513 l'année dernière, soit une perte de 1 945 emplois industriels. Dans le domaine de la construction, nous avons 27 420 postes salariés, contre 30 872 en 2009, soit un recul de 3 452 postes.

Le document est donc excellemment présenté, mais il n'a de sens que si nous le comparons à ce qui peut être comparé. Merci en tous cas pour la photo de mon canton.

M. Le Président.- C'est toujours agréable de vous faire plaisir. Sur les chiffres, nous vérifierons. Il s'agit de chiffres INSEE, mais sur le premier que vous avez cité, l'écart me paraît important. Peut-être une erreur s'est-elle glissée dans ces chiffres, nous le vérifierons. Je vous remercie de votre vigilance. Sur ce rapport, y-a-t-il des interventions ? M. VICTOR ? C'est magnifique ce qu'il y a à l'intérieur. Ce document a été fait en interne, spécialement pour vous. Cela ne coûte rien, je le relève. Je cède la parole à Mme GIUDICELLI pour notre dernier rapport.

19. FORMATION DES ÉLUS

Mme GIUDICELLI.- Il est coutume dans les trois mois qui suivent le renouvellement du conseil général de délibérer sur le droit à la formation des élus. Ce qui existait précédemment semble convenir à tout le monde. Je vous propose donc simplement de maintenir ce système, et je rappelle que le montant des crédits inscrits à cet effet au Budget Primitif est de 373 700 €.

M. Le Président.- Y a-t-il des interventions ? Nous consommons très peu par rapport à l'enveloppe légale qui est ouverte. Je ne suis pas sûr que nous en consommions plus de 10 %. Sur 2010, nous avons inscrit au budget 373 700 €. Nous avons mandaté 9 298 €. 11 formations ont été suivies en 2010 par les élus de l'opposition. La majorité n'a pas bénéficié de formations, ce qui est normal puisque vous avez un retard à rattraper. Nous voulons naturellement contribuer à ce que vous vous amélioriez de séance en séance. 4 formations ont été faites hors du département, ce qui montre vraiment votre volonté de vous améliorer et de prendre des références ailleurs, et 7 ont été effectuées dans le département. Pour l'année 2011, c'est exactement le même nombre de formations. Je précise que nous en avons effectué 10 en 2008. Les 373 700 € ne seront donc pas consommés et reviendront évidemment dans le budget.

Le rapport n° 19, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Merci à tous. Je vous souhaite une très bonne soirée.

La séance est levée à 19 heures.

PROCES-VERBAL ADOPTE PAR L'ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE DU
27 OCTOBRE 2011

Président du conseil général

Monsieur Eric CIOTTI

Secrétaire de séance

Mme Caroline MIGLIORE